

Débat public

EOLIENNES EN MER NOUVELLE-AQUITAINE

Compte-rendu intégral
Réunion publique
mercredi 6 octobre 2021 à Trojan

SALLE/ADRESSE :	Salle polyvalente, Saint-Trojan
PARTICIPANTS :	200 participants
DÉBUT > FIN :	18 h 00 à 20 h 05 (durée du REC : 2 h 09)
QUESTIONS-RÉPONSES :	100 questions

En tribune

M.	Luc	PICOT	Secrétaire général, CPDP
M.	Denis	CUVILLIER	Membre, CPDP
Mme	Carole	MAVEYRAUD	Secrétariat général, CPDP
M.	Arnaud	PASSALACQUA	Membre, CPDP

Maîtrise d'ouvrage

M.	Pierre-Emmanuel	VOS	DREAL – Porteur du projet
Mme	Aurore	GILLMANN	RTE
M.	Laurent	COURGEON	Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique

Intervenants :

Mme	Marie-Josée	VILLAUTREIX	Maire de Saint-Trojan
M.	Alain	DAUBIGNÉ	Collectif NEMO
M.	Philippe	MICHEAU	Comité régional des pêches
Mme	Faustine	MASSON	Comité régional des pêches
M.	Yves	VERILHAC	Directeur général LPO
M.	Freddy	FRANCHI	Mouvement citoyen bassin Marennes d'Oléron
M.	François	VASQUES	Oléron Nature Environnement

COMPTE-RENDU DE RÉUNION :

[Début d'enregistrement manquant — 0:00:04.6]

Mme Marie-Josée VILLAUTREIX, Maire de Saint-Trojan

Le sujet intéresse beaucoup de monde. C'est bien. Vu le nombre de chaises qui avaient été disposées, on n'est peut-être pas loin de 200 personnes, en fait. Déjà, je vais vous présenter les intervenants. Pour la Commission particulière du débat public, nous avons M. Arnaud PASSALACQUA. Nous avons Denis CUVILLIER, Luc PICOT et Carole MAVEYRAUD. Pour les porteurs du projet qui sont présents ici, pour RTE nous avons Aurore GILLMANN qui est la responsable concertation. Pour l'État, nous avons Pierre-Emmanuel VOS qui est directeur de projet éolien en mer à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine. Nous avons également Laurent COURGEON qui est chef de mission de coordination des politiques publiques à la Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique. J'ai présenté tout le monde. Maintenant, je vais laisser la place et céder le micro. Bonne soirée.

M. Arnaud PASSALACQUA, Membre de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Merci beaucoup de nous accueillir, ici, Madame la Maire et tous les habitantes et habitants de l'île. Je vais parler au nom de la Commission, comme vous l'avez bien compris. Sur ce côté, nous sommes plutôt la Commission. Et, les maîtres d'ouvrage sont de l'autre côté. Et, Carole basculera peut-être d'un côté à l'autre. Pour vous présenter très rapidement la démarche du débat public, les étapes où nous en sommes et en fait le fonctionnement de la réunion de ce soir. Le débat public porte sur les projets d'éolien en mer au large de la Nouvelle-Aquitaine. Il s'est ouvert le 30 septembre, donc la semaine dernière, et il courra jusqu'au 30 janvier. Vous avez les dates. À quoi sert ce débat public ? En fait, c'est vous permettre d'être informés au mieux qu'on pourra le faire. En retour, c'est que vous puissiez évidemment vous exprimer à partir de ces différentes informations, ces différentes connaissances. Et, d'exprimer cela de façon argumentée le plus possible sur ces projets. Et, en particulier sur trois points :

- Faut-il ou non faire ce projet ? Faut-il faire un parc ? Faut-il faire deux parcs ? Ne faut-il pas faire de parc ? Voilà une première question.
- La deuxième question principale sera la localisation. Où le fait-on, si on les fait ? Où faut-il le faire ? Où faut-il les faire ?
- Et, troisième question plutôt sur les configurations de ce parc. On peut penser, par exemple, à la localisation précise des éoliennes pour le passage de la pêche, par exemple, qui est une question.

Le but est de recueillir tout ce que vous pourrez nous apporter, vos recommandations, vos objections bien sûr, vos commentaires. Et, aussi les formulations alternatives que vous pouvez proposer sur le projet sur trois questions que j'ai mentionnées. Nous, Commission ici, allons faire un rapport dans les deux mois suivants la fin du débat public. Donc, ça nous mène au 30 mars. Ce rapport sera remis à l'État. Et, l'État aura trois mois pour y répondre. Donc, ça nous mène au 30 juin. Et, nous ferons des commentaires de ce rapport au titre de la Commission particulière du débat public.

Qui sommes-nous puisque nous sommes cette Commission ? Ici, ce soir, nous ne sommes que deux membres de cette Commission. Denis CUVILLIER et moi-même, Arnaud PASSALACQUA. Et, nous sommes en fait trois membres qui sont absents ce soir parce qu'on a des obligations, et nous tournons dans les différentes réunions. Ce sur quoi j'aimerais insister, c'est qu'en fait nous sommes des citoyennes et des citoyens comme vous toutes et tous, et nous sommes ici au titre de l'intérêt que nous portons à la mise en débat des enjeux techniques, sociaux, territoriaux et économiques. Mais, ce n'est pas notre métier au sens professionnel. Nous avons toutes et tous d'autres professions. Denis CUVILLIER est un ingénieur, jeune retraité. Notre président, Francis BEAUCIRE est un professeur de géographie émérite. Et, nous avons deux autres collègues : Anaïs LEFRANC-MORIN qui est chargée de mission sur la prospective à l'Agence nationale pour la cohésion des territoires ; et Julie DUMONT qui est elle-même formatrice sur les enjeux de concertation. Et, moi-même, je suis professeur en aménagement de l'espace et urbanisme. Notre équipe est constituée également d'un secrétaire général autour de Luc PICOT qui animera, passera sûrement la parole. Vous le verrez. Carole MAVEYRAUD ici présente et Louise-Marie CABAL qui n'est pas présente ce soir.

Pour que tout ça fonctionne, on va respecter quelques grands principes du débat qui visent à faire en sorte que tout le monde puisse s'exprimer le plus possible. Et, que ça ne soit pas la personne qui parle le plus fort qui l'emporte. C'est vraiment le contraire de ce que nous allons chercher à suivre comme ligne. Pour cela, quelques principes. C'est l'égalité. Chaque personne a le même droit de prendre la parole, et il ne faut surtout pas se brider parce que l'on serait un peu mal à l'aise à l'oral, parce qu'on n'a pas les mêmes vocabulaires, etc. Parlez ! Vous êtes sur un plan d'égalité. Deuxième point, c'est les argumentations. En fait, nous sommes prêts à prendre toutes les expressions, mais ces expressions doivent être argumentées, c'est-à-dire se fonder sur des éléments, sur un raisonnement. Et, nous sommes là pour vous donner aussi des informations, pour vous aider à fonder ces raisonnements. Le principe de transparence qui est très important, c'est-à-dire que l'on va vous demander d'avoir des échanges les plus transparents ici devant vous ou qui vont être aussi enregistrés et retranscrits. Donc, il y aura un principe de transparence de vos expressions. Et, on vous demandera si vous le souhaitez de vous présenter lorsque vous prendrez la parole, mais ce n'est pas obligatoire. Et, il y a un principe de neutralité qui concerne, nous, la Commission. Nous sommes neutres et indépendants. Cela veut dire que, nous, citoyennes et citoyens, avons sûrement une conviction intime sur ces questions d'éoliennes en mer, sur ce projet, etc. Mais, ce n'est pas la question que l'on nous pose. On nous pose de faire remonter l'argumentaire. Donc, au titre de la Commission, nous ne prendrons pas de position sur le projet.

Là, on est au début du débat public puisque je vous ai dit que ça a démarré la semaine dernière. Et, on est dans une série de réunions publiques. Ce soir, c'est la quatrième. Et, ce n'est qu'une première étape en fait pour engager ce débat, et le débat n'est pas encore complètement ficelé, si j'ose dire, puisqu'en fait nous allons programmer nos étapes en fonction des retours que nous avons lors des réunions publiques, comme celle-ci ce soir. Nous allons engager, après cette série de premières réunions publiques en octobre, des réunions thématiques sur certains points qui posent manifestement des questions. Il faut y apporter plus d'informations. Et, vous serez informés de ces réunions thématiques qui se dérouleront à partir du mois de novembre. Puis, nous aurons tout un travail de mise en perspective de ces enjeux à l'aune plus large de la décarbonation pour le dire vite. Ils déboucheront à la fin sur un festival les 13,14 et 15 janvier. Un festival océan et énergie à La Rochelle pour lequel on espère que tout le monde pourra participer. Il y aura des événements pour tous les publics.

Ce soir, quelques principes aussi pour la prise de parole pour que ça se puisse au mieux pour tout le monde. Je vais me retourner pour bien les voir. Toutes et tous, vous pouvez bien sûr prendre la parole. Il faut pour cela lever la main. On essaiera de respecter l'ordre chronologique de levées de mains. On doit attendre que l'on vous donne la parole. De toute façon, on ne prend la parole qu'avec un micro, ce qui permet de toute façon de réguler la prise de parole. Et, les interventions doivent être courtes, c'est-à-dire deux minutes maximums. On insiste sur le fait que vous n'avez qu'une seule question pour formuler. On n'en profite pas pour poser quatre ou cinq questions. Et, bien évidemment, dans le respect d'autrui. Ce soir, on vous propose également — vous avez une petite feuille rouge et noire avec une case blanche et une adresse mail à mettre — d'écrire votre question dedans. En fait, on va en fait un peu alterner entre les prises de parole dans la salle, et le fait que l'on puisse récolter vos documents avec des questions, les centraliser ici, et nous-mêmes formuler des questions un peu transversales pour alterner un peu les prises de parole. Sachant que ces questions seront de toute façon remontées après et centralisées. On essaiera d'y répondre. On demandera au maître d'ouvrage d'y répondre. Cette réunion est enregistrée. Je ne l'ai pas dit.

M. Pierre-Emmanuel VOS, DREAL Nouvelle-Aquitaine — Directeur de projet

Bonsoir à tous et merci beaucoup pour votre accueil. Effectivement, une présentation du projet que l'on va faire assez rapide à deux voix avec RTE. Et, si vous le voulez bien, pour entrer en matière, je vous propose d'abord de faire un petit pas de côté avant de rentrer dans le vif du sujet puisque l'histoire de ce projet, s'il se fait, s'inscrit dans une perspective beaucoup plus large qui est celle de notre avenir énergétique. Comme vous le savez, le changement climatique pèse sur nos têtes comme une épée de Damoclès, et nous nous devons collectivement quand même de viser la neutralité carbone à l'horizon 2050. Donc, cette neutralité traduit un équilibre à atteindre entre nos émissions de gaz à effet de serre anthropiques, humaines et l'absorption possible par les puits de carbone naturels. Je vous ai figuré sur ce transparent — malheureusement, on ne voit pas tout — le mix énergétique d'aujourd'hui, celui de 2019, et le mix escompté en 2050 pour essayer de viser cette neutralité carbone. Plusieurs ingrédients majeurs entrent dans la recette d'un mix efficace à 2050 pour réduire ou essayer d'atteindre notre neutralité carbone. D'abord, ça passe — on le voit par le transparent — par une diminution de notre consommation. On est aujourd'hui à un équivalent de 1 108 térawattheures de consommation finale d'énergie. On vise en 2050 955 térawattheures dans le scénario de la stratégie nationale bas

carbone, le scénario de l'État. Mais, la plupart des scénarios convergent. Pour faire cela, on va devoir effectivement aller vers plus de sobriété individuelle et collective, mais aussi vers plus d'efficacité énergétique. Donc, efficacité industrielle, efficacité des logements dans leur chauffage, efficacité du transport bien sûr avec des transferts d'énergies fossiles vers des énergies renouvelables. Justement, tendre à l'usage d'énergies plus renouvelables, c'est supprimer les énergies fossiles qui sont responsables de la production d'une grosse partie du CO₂ que l'on renvoie dans l'atmosphère. Aujourd'hui, on le voit aussi sur le transparent, la composition du mix énergétique fait que l'on est encore dépendant à 70 % des énergies fossiles dans nos usages. Demain, on vise zéro. Donc, on vise de supprimer totalement — ce qui est peut-être un peu difficile à atteindre — l'utilisation des énergies fossiles. Troisième ingrédient, c'est de transférer ces usages à base d'énergies fossiles vers des usages à énergies décarbonées. Par exemple, on l'a dit, sur le chauffage, sur le transport, sur tout le processus industriel. Cela suppose d'utiliser des énergies qui ont essentiellement deux sources : les sources renouvelables et la source nucléaire. Si l'on se penche un petit peu — malheureusement, vous ne le voyez pas à l'écran — si l'on regarde le mix énergétique aujourd'hui, on s'aperçoit que le nucléaire représente 67 % de ce mix et environ 315 térawattheures. Demain, il représentera 50 % du mix, mais il ne diminuera pas en quantité, c'est-à-dire que l'on n'est pas ici en train de faire une course à l'échalote entre les énergies renouvelables et les énergies nucléaires. On est plutôt dans l'idée de dire que demain, parce qu'on va passer à une électrification importante de notre mix énergétique, on va avoir besoin de faire feu de tout bois, et l'on va avoir besoin à la fois du nucléaire et en même temps d'une grosse production d'énergies renouvelables. C'était un préalable que je souhaitais faire sur cette vision, visibilité, que l'on a à l'avenir pour atteindre ou essayer d'éviter d'atteindre un réchauffement de notre planète de 2 degrés comme si l'on s'y était engagé dans les accords de Paris à l'horizon 2100. Cela nous amène un peu... Parmi ces énergies renouvelables, il y a évidemment l'éolien en mer qui est une possibilité.

L'éolien en mer, pourquoi cet éolien ? D'abord parce qu'il permet une importante production d'électricité. Les vents en mer sont forts et réguliers. Et, les éoliennes sont plus grandes et plus puissantes. Pour donner un petit aperçu, une éolienne en mer produit à puissance maximale deux fois plus longtemps qu'une éolienne terrestre, et le rapport de production est de 1 à 3, c'est-à-dire que les mâts terrestres sont à peu près à 5 mégawatts et les mâts éoliens seront à peu près à 15 mégawatts à l'avenir. Donc, on en passe en fait d'un rapport de 1 à 6 en matière de production électrique entre le terrestre et l'éolien. C'est aussi une électricité qui est de plus en plus compétitive — on pourra en reparler tout à l'heure — avec des coûts de production qui sont en baisse, et qui sont de plus en plus proches de ceux du marché. Le dernier appel d'offres éolien en mer qui a été adopté est celui du parc de Dunkerque qui propose un tarif cible de 44 € du mégawatt, ce qui est donc proche du prix de l'énergie nucléaire qui fait référence. C'est une électricité qui est donc décarbonée comme on l'a dit tout à l'heure. La décarbonation fait partie d'un de nos objectifs, avec très peu de gaz à effet de serre émis tout au long de son cycle de vie, de la construction au démantèlement de l'éolienne. On pourra revenir sur ces chiffres, mais c'est environ 14 à 18 grammes de CO₂ par kilowatt là où le nucléaire est à 12. Donc, on s'en rapproche aussi beaucoup. Et, c'est enfin une technologie mature qui bénéficie d'un important retour d'expérience en Europe, dont on peut s'inspirer, et qui permet d'abaisser les prix aussi pour la production. Donc, en France, pour vous dresser un peu la carte de la manière dont ça se traduit sur notre hexagone, on n'a aucun projet pour l'instant qui produit en mer. Le premier qui va produire est celui de Saint-Nazaire en 2022. Par contre, on a plusieurs projets qui doivent sortir de mer sur les façades Manche – mer du Nord, Atlantique et l'on a également deux débats publics qui sont en cours. L'un se situe chez nous et l'autre en Méditerranée pour une des premières fermes commerciales en éolien flottant. Donc, au total, on vise une production de 6 000 mégawatts environ d'installations éoliennes à l'horizon 2028 autour des différentes façades de notre pays.

Quel est le projet ? Pour revenir un peu à ça, dans notre projection, tout ce que je vous ai expliqué au début, c'est-à-dire développer les énergies renouvelables, cela s'est traduit dans la programmation pluriannuelle de l'énergie qui fixe l'orientation de notre production énergétique à horizon 2029, dans le cas qui est présenté ici. Et, on voit que cette programmation pluriannuelle de l'énergie a donc prévu ou envisagé un premier parc éolien qui pourrait être posé au large des côtes sud atlantique pour une puissance de 500 à 1 000 mégawatts attribués en 2022. Et, cette PPE prévoit également à partir de 2024 une pose de 1 000 mégawatts par an toutes façades maritimes confondues, ce qui fait l'objet en fait des questions que l'on pose en débat public aujourd'hui. D'une part, on va vous poser la question de l'opportunité de développer un projet éolien au large des côtes sud atlantique. Donc, vous êtes toujours en capacité de dire non. C'est une première question qui va être débattue dans le cadre du débat public. On a également une question qui est importante qui est celle de la localisation, c'est-à-dire que vous allez pouvoir débattre du lieu, si le projet devait se faire, où il serait le mieux positionné.

Pour ça, on apporte au débat une zone de 300 kilomètres carrés qui est une zone d'étude en mer au sein de laquelle il faudra choisir des zones préférentielles pour l'installation des éoliennes. Un parc de 500 mégawatts — on le reverra peut-être tout à l'heure — occupe 65 kilomètres carrés. Cela veut dire que dans ces 300 kilomètres carrés, il faut trouver un emplacement de 65 kilomètres carrés pour poser un parc de 500 mégawatts qui, au passage, est à peu près le parc qui était proposé lors des précédentes concertations en 2015 et en 2017. Donc, il va y avoir cette question de la localisation. Où poser les éoliennes si le projet se fait ? Enfin, on va avoir une troisième question qui vous est posée : est-ce que l'on peut envisager un deuxième parc d'une puissance de 1 000 mégawatts maximum, dont le raccordement pourrait être commun avec le premier parc, à partir de 2024 ?

On va passer au projet lui-même si vous le voulez bien. Le projet, je le reprends. Vous voyez la zone d'étude en mer qui est proposée est ce pentagone violet qui fait 300 kilomètres carrés, et qui permet d'envisager la pose d'un parc de 65 kilomètres carrés et d'une puissance de 500 mégawatts, mais qui peut aller aussi jusqu'à 1 000 mégawatts dans un premier temps, c'est-à-dire 130 kilomètres carrés d'occupation au sol. Et, la deuxième question porte sur un parc qui pourrait aller jusqu'à une puissance de 1 000 mégawatts, et qui pourrait être situé dans la même zone d'étude en mer ou directement à l'extérieur pour favoriser un raccordement mutualisé. C'est pour vous donner un peu une vue en coupe de ce que sera ou de ce que serait ce parc s'il se fait. Vous voyez que les éoliennes sont reliées entre elles par des câbles inter-éoliennes qui font cheminer l'électricité, et qui apportent toute l'électricité à un poste électrique en mer à partir duquel s'effectue le raccordement électrique à terre. Voilà une petite vue pour vous proposer la manière dont un parc serait en mer, c'est-à-dire si l'on considère un projet totalement fictif de 1 000 mégawatts en l'occurrence. On a donc 66 éoliennes qui sont posées en mer, et pour une surface occupée de 130 kilomètres carrés environ. Cela veut dire des éoliennes qui occupent un rectangle de 11 kilomètres par six kilomètres en mer, et cela veut dire aussi en distance technique en inter-éolienne, donc sur le rang, les éoliennes sont écartées l'une de l'autre à minima de 1 kilomètre. Et, en interrang de 1,8 kilomètre. Donc, ce sont des distances sur lesquelles on peut bien sûr jouer pour, par exemple, favoriser l'accès au parc des bateaux pour créer des corridors de passages, en particulier pour le monde de la pêche. Si l'on revient au raccordement...

Mme Aurore GUILLMANN, RTE

Bonjour à tous. Vous avez sur ce schéma une représentation de principe de ce qu'est un raccordement éolien en mer, de ce que ça pourrait être pour ce projet. Le raccordement est composé d'un certain nombre d'ouvrages. Il commence à partir du parc éolien en mer. Il collecte l'électricité produite par le parc au sein d'un poste électrique en mer pour élever la tension et l'exporter vers le continent, vers le réseau dit haute et très haute tension existant géré par RTE que je représente aujourd'hui. Donc, Réseau de transport d'électricité. Ce poste électrique en mer est relié au réseau électrique existant dit haut et très haute tension par un câble dit haute et très haute tension maritime et terrestre. Il est systématiquement enfoui sous le sol terrestre ou sous le sol marin, dès lors évidemment que les conditions sont réunies pour ce faire. Ces deux câbles qui sont de technologies différentes se rejoignent à l'atterrissage où ils sont connectés entre eux dans une boîte, et cette boîte est située au plus près du littoral possible pour que l'électricité puisse cheminer sans difficulté depuis la mer jusqu'au réseau existant. Cela permet aux électrons produits ensuite d'aller vivre leur vie et d'aller irriguer les territoires, dans celui-ci naturellement, mais également l'ensemble de la région et de la façade. En fonction des paramètres qui pourront être discutés pour le projet éolien en mer, le parc de production, localisation, puissance, les ouvrages de raccordements peuvent être sensiblement différents. Si cela vous intéresse, on pourra y revenir plus en détail lors des questions/réponses. Quelques images de ce qu'est un raccordement ou de ce que ça peut être en fonction des technologies. Tout à gauche, vous voyez le poste électrique en mer posé sur le fond de la mer comme le seraient les éoliennes pour ce parc. En fonction de la puissance à raccorder et de la distance, il peut être plus ou moins volumineux en fonction des technologies qui en découlent. On pourra y revenir également si vous le souhaitez. Le câble électrique est donc ensouillé. C'est le terme technique pour dire qu'il est enfoui sous le fond marin. En l'occurrence, en fond meuble ici du sable ou de petits graviers sans difficulté. Et, on a deux technologies de câbles en fonction encore une fois de ce qu'il faut raccorder en mer. À terre, on a aussi des câbles de raccordement qui sont différents, et qui sont également enfouis sous le sol en pleine terre si l'on passe, par exemple, dans des surfaces agricoles. Cela peut arriver. On peut creuser une tranchée comme vous le voyez ici. Ce sont de vrais ouvrages de raccordements qui ont pu être réalisés par RTE. On recouvre et l'on rend la surface utile, le cas échéant, à l'agriculteur. Mais, naturellement, ça peut être d'autres surfaces. En milieu artificialisé, des voies routières par exemple, on creuse une tranchée comme pour toute canalisation, et l'on rebouche pour rendre évidemment la surface à son usage. Ici, ça a été dit. On a pu raccorder récemment le premier parc éolien en mer au large de Saint-Nazaire, 500 mégawatts en technologie courant alternatif. Ici, vous voyez la plage de la Courance où s'est opéré

l'atterrage, donc le lieu de jonction entre le câble sous-marin et le câble terrestre. Et, vous voyez ici avant et après travaux un peu ce que ça a pu représenter. On a creusé une tranchée où l'on a posé le câble sous-marin qui a été connecté à son jumeau terrestre. Après, on a rendu la plage aux usagers. Dernière vision de ce qu'est aussi une brique importante d'un raccordement de cette nature, c'est le poste électrique terrestre à construire au bout, sous le réseau électrique RTE existant. Donc, tout ceci sera discuté dans le cadre de ce débat, en matière de localisation en fonction des scénarios. Ici, vous avez le poste électrique qui existe à Préguiillac, donc 400 000 volts sur le territoire, sur la zone d'étude du projet. Et, à droite, vous avez un exemple. Même chose, poste de 400 000 volts plus récent dont on voit qu'il a été travaillé pour s'insérer au mieux dans son environnement naturel.

M. Arnaud PASSALACQUA, Membre de la Commission particulière du débat public

Vous avez une série de documents qui sont versés sur le site de la CNDP, la Commission nationale du débat public. Vous y trouverez le dossier du maître d'ouvrage qui explique les grandes lignes du projet que l'on a survolé très rapidement, et qui est accompagné de fiches techniques que l'on vous invite à lire. Vous avez également des études photo-descriptives, c'est-à-dire des prises de vues depuis la côte, et qui représentent des parcs fictifs en mer à différentes distances pour vous donner un peu une impression de ce que ce serait si c'était construit en mer. On a effectué différentes études sur la pêche et sur l'environnement qui sont versées au débat public. Et, on a aussi un visualiseur qui permet de voir sur internet les différentes couches qui peuvent être utiles pour la construction de votre imaginaire sur le parc, c'est-à-dire tout ce qui est environnemental, tout ce qui est pêche, tout ce qui est usages, pour avoir une bonne idée de tout ça. On vous remercie beaucoup tous les deux. On repasse la parole à nos collègues de la CPDP.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

On va prendre vos questions. Juste une précision. Le PowerPoint, on a parfaitement conscience qu'il n'était pas forcément complètement visible. Il sera très rapidement sur le site internet du débat. Quand vous irez sur le site du débat public, dans l'onglet « les réunions passées », vous prendrez la réunion de Saint-Trojan. Et, vous aurez l'intégralité des informations. Donc, le PowerPoint qui a été présenté sera disponible ainsi que l'ensemble du verbatim, c'est-à-dire en réalité tout le déroulement de la réunion. Il sera retranscrit sous le principe de transparence qu'a évoqué Arnaud. On prend les questions. Monsieur.

M. Alain DAUBIGNÉ, Collectif NEMO

Bonsoir à toutes et à tous. Alain DAUBIGNÉ, membre du collectif NEMO. Pour les personnes qui ne connaissent pas le collectif NEMO, NEMO signifie non à l'éolien marin à Oléron. Nous étions présents, samedi dernier, à Saint-Georges-d'Oléron pour la première réunion du débat public. Nous avons fait le choix de ne pas intervenir directement, mais plutôt de laisser le public s'exprimer spontanément. Depuis avril dernier, sept lettres thématiques circonstanciées, rédigées par les membres du collectif NEMO ont été adressées régulièrement aux élus d'Oléron, Ré, Presqu'île d'Arvert, Royan, conseil départemental, conseil régional. La presse locale s'est fait l'écho de ces lettres d'information que vous retrouverez du reste sur le site internet du collectif NEMO. Le moment est venu de réaffirmer l'opposition argumentée du collectif NEMO à ce projet éolien marin à Oléron et à ses extensions. En effet, la filière de la pêche professionnelle — plus de 3 000 emplois directs et indirects à la Cotinière, Royan, La Rochelle, île de Ré — serait directement menacée par ce projet de parc éolien marin. Un impact visuel de 30 à 60 éoliennes minimums dégraderait les paysages côtiers de la Charente-Maritime, qui rappelons-le, ce département se classe deuxième ou troisième département pour la fréquentation touristique, avec les conséquences économiques que l'on imagine. Le coût des investissements — deux milliards d'euros minimums pour un premier parc éolien — garantit une envolée des prix de l'électricité. Enfin, et surtout, le parc naturel marin de la mer des Pertuis et la zone Natura 2000 sont des zones protégées, validées par l'État au sein desquels un parc éolien marin constituerait tout du moins une hérésie voire une provocation. Merci de votre écoute.

Applaudissements

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

M. VOS, je vous propose de répondre à cette remarque.

M. Pierre-Emmanuel VOS, DREAL Nouvelle-Aquitaine — Directeur de projet

Oui, je vais peut-être quand même prendre les différents arguments qui ont été apportés et qui sont tous valables et très intéressants. Peut-être, sur la pêche, que je ferais une réponse en deux temps. Ensuite, je vous passerai la parole. Peut-être en deux temps, je répondrais généralement. Et, peut-être

que mon collègue qui est ici présent et qui s'est présenté tout à l'heure pourra éventuellement compléter. En ce qui concerne la pêche, la volonté de la France est de continuer à permettre la pêche au sein des parcs éoliens en mer. On pourra s'inspirer de ce qui s'est fait ailleurs. Par exemple, au Royaume-Uni ou aux Pays-Bas. Mais, pour accommoder la pêche, on peut jouer sur la distance à la côte. On sait en Nouvelle-Aquitaine que 85 % des navires pratiquent la petite pêche ou la pêche côtière dans les 12 miles. Donc, c'est un travail à entamer avec le monde de la pêche sur ce sujet pour voir un peu la manière dont on peut jouer sur la distance des éoliennes par rapport à la côte. On peut installer les éoliennes dans le sens des courants de marée, de façon à permettre la pêche quand même entre les éoliennes. On peut, comme on l'a dit tout à l'heure, ensouiller les câbles interéoliens. Surtout, le plus important, je pense, c'est que l'on désigne le parc ensemble. Donc, que l'on puisse créer un groupe pêche dans une concertation complète tout de suite dans le débat public, et ultérieurement quand le débat sera passé. On pourra revenir sur certains exemples là-dessus. Je ne sais pas si vous voulez compléter sur la pêche tout de suite ou si je réponds d'abord aux trois ou quatre arguments qui ont été apportés.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Vous pouvez continuer et l'on reviendra après vers la pêche.

M. Pierre-Emmanuel VOS, DREAL Nouvelle-Aquitaine — Directeur de projet

Très bien. En ce qui concerne les paysages côtiers, effectivement, le tourisme est une économie fondamentale de la région, des îles, mais aussi de la côte. Comme on l'a dit tout à l'heure, on vous invite à aller voir ce que ça donnerait en matière d'effet visuel avec le visualiseur. Et, je crois que l'on a aussi un cahier de photomontages qui pourra être mis à votre disposition pour que vous puissiez voir un peu sur le papier ce que ça donne. J'espère qu'on l'a. Encore une fois, ici, c'est la question de la localisation qui est posée, et donc de la distance à la côte des éoliennes qui est un des éléments centraux du débat, et sur lequel on reviendra ultérieurement dans les réunions thématiques, je pense. Monsieur a également évoqué le coût d'investissement. Effectivement, un parc de 500 mégawatts coûte entre 1,4 et 2 milliards d'euros. Néanmoins, il a parlé d'une envolée des prix de l'électricité. Pas forcément, c'est-à-dire que quand un parc éolien est mis en dialogue concurrentiel, les industriels s'alignent évidemment sur un tarif cible de production d'électricité. Donc, le tarif cible qui est visé pour le parc éolien en mer d'Oléron est de 60 € du mégawattheure. En ce moment, le prix de l'énergie fluctue énormément, mais il peut être au-dessus ou en dessous, auquel cas on a un système de compensation. Si le prix de l'électricité produite est en dessous du prix du marché, l'État complète. Et, s'il est au-dessus des prix du marché, l'industriel rembourse. Enfin, en ce qui concerne la mer des Pertuis, le parc naturel marin et le site Natura 2000, monsieur a fait une remarque qui est tout à fait juste. C'est un site absolument remarquable qu'il faudra prendre en considération dans le cadre de l'installation du projet, encore une fois si ce projet se fait. Simplement, le parc naturel marin et les sites Natura 2000 réglementairement ne s'opposent pas à l'installation d'activités humaines en mer. Heureusement, d'ailleurs, parce qu'il y a beaucoup d'usages qui se font sur cette zone. Et, le parc naturel marin qui est également gestionnaire des sites Natura 2000 dispose d'un plan de gestion que je vous invite à aller voir sur internet. Il a différentes finalités qui justement visent l'installation des énergies marines renouvelables. En particulier, l'éolien en mer. Donc, c'est une possibilité, et c'est surtout ce qu'il faut faire à mon avis. C'est travailler très intelligemment avec les associations de protection de la nature et avec les différents usagers pour installer au mieux ce parc éolien en mer, s'il se fait, au sein de la zone d'étude en mer proposée.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Deux questions devant et monsieur à côté.

M. Philippe MICHEAU, Président du comité départemental des pêches et d'élevages marins de Charente-Maritime

Bonjour. Je m'appelle MICHEAU Philippe. Je suis président du comité départemental des pêches et d'élevages marins de Charente-Maritime. Ça tombe bien. Je tenais à intervenir pour réaffirmer la position de la pêche, apporter à connaissance de la Commission et interpeller les services de l'État au sujet de ce projet éolien qui a chamboulé plein de choses au niveau des derniers événements. Ce qu'il faut que l'État se rende bien compte, c'est que la zone qui est pressentie, les 300 kilomètres carrés, est en grande majorité à l'intérieur des 20 miles. La pêche picto-charentaise, c'est 86 % de navires de moins de 12 mètres. Ces navires de moins de 12 mètres sont tous fermés en troisième catégorie avec une impossibilité d'aller à plus de 20 miles et à plus de 24 heures de mer, ce qui limite considérablement les trajets et les zones de pêche en 24 heures. Et, cette zone pressentie se trouve juste en face de la Cotinière et quasiment dans la zone des trois ports principaux qui recueillent les pêcheurs en Charente-

Maritime. Cette zone aussi est quasiment... Les trois criées font à peu près un chiffre d'affaires de 40 millions d'euros par an. Cette zone va pourvoir à ce chiffre d'affaires à au moins une hauteur de 30/35 %. Quand je dis cette zone, pas forcément que celle-là. Un bateau navigue au nord puis au sud, mais s'il devait quitter cette zone, ce serait beaucoup trop impactant. Avec le dynamisme que la pêche a en Charente-Maritime, plus les investissements et les soutiens que nous ont apportés le département avec la création d'une nouvelle criée, d'un nouveau bassin, tous les investissements que vous pouvez connaître et voir à la Cotinière, il est essentiel que l'État prenne la mesure de l'importance de cette zone pour nous. Pour nous, ce n'est pas un petit débat ou une petite chose. C'est notre vie. C'est là où l'on travaille. Dans cette zone, je connais des gens qui y ont passé leur carrière entière. Donc, 40 ans de vie, 40 ans de navigation multipliés par je ne sais pas combien de bateaux. Ça compte énormément... Mon intervention n'était pas une question puisque de toute façon on va faire notre travail. On va rendre notre cahier d'acteur. On va attendre impatiemment la décision de l'État pour savoir la manière dont les choses vont se passer après. Et, si, une fois que l'État aura pris sa décision, là encore, il est prépondérant que l'on soit plus qu'associés, mais co-constructeurs du cahier des charges. Cette zone, on ne peut pas s'en passer. Et, aujourd'hui, on est en 2021. La technologie est énorme. On ne peut pas nous dire que l'on ne peut pas travailler, si jamais le parc se fait, dans le parc. Ce n'est pas négociable. C'est tous les métiers. Ce n'est pas le filet, les lignes, le chalut, non pas trop, on ne sait pas... Non, non ! Ce n'est pas négociable dans le parc et pour les câbles de raccordement. C'est essentiel. Je n'ai pas de question. Excusez-moi. Mais, je tenais à clarifier la position de la pêche.

Applaudissements

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

M. VOS, même s'il n'y avait pas de question, il y avait quand même une série de remarques. Et, je vous invite à...

M. Pierre-Emmanuel VOS, DREAL Nouvelle-Aquitaine — Directeur de projet

Merci. C'est gentil, merci. Écoutez, votre remarque, vos arguments, M. MICHEAU, sont absolument justes. Effectivement, je retiens que 86 % de la flotte naviguent et pêchent à moins de 20 miles. Donc, c'est vraiment quelque chose à prendre en considération. On revient encore à la question de la localisation. C'est quelque chose qu'il faudrait travailler très étroitement avec vous. Vous parlez de la co-construction du cahier des charges. Bien sûr, c'est une évidence. Même maintenant, on va commencer à travailler ensemble et tout le long de la vie de la préparation du projet. Vous avez parlé de cahier d'acteur. Évidemment, je vous invite à faire votre cahier d'acteur et à le déposer. Justement, je voyais aujourd'hui le cahier d'acteur qui a été fait en Méditerranée et qui vient d'être déposé. Il fait la même remarque que vous, c'est-à-dire une proposition de mettre les parcs au-delà des 20 miles. Il y avait d'autres propositions très intéressantes, comme la collaboration la plus large avec les pêcheurs dans la construction du projet. Bien sûr. Et, avec l'intégration de leur savoir empirique pour renforcer la Recherche scientifique dans l'intégration d'un groupement d'intérêt scientifique. Des choses comme ça qu'il faut mettre en avant et que l'on va creuser ensemble. Je ne sais pas si mon collègue veut rajouter quelque chose à ce stade.

M. Laurent COURGEON, Chef de mission de coordination des politiques publiques à la Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique

Je confirme l'analyse que fait M. MICHEAU avec qui l'on travaille régulièrement d'ailleurs de la pêche professionnelle dans le secteur, et donc de ses enjeux, mais également des reports de pêche si l'interdiction venait à intervenir à l'intérieur d'un parc, c'est-à-dire que l'activité se reporterait ailleurs, et viendrait en concurrence d'autres pêcheurs. Les questions sont en tout cas bien sur la table, et elles sont bien identifiées. Donc, bien évidemment, travailler avec la profession.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Je redis, au titre de la Commission particulière du débat public, qu'il est prévu dans les réunions thématiques — le mail doit vraiment partir maximum demain aux différents comités des pêches régionaux et départementaux pour vous inviter à proposer une date en novembre ou décembre, voire janvier, dans le temps du débat public, pour avoir une journée complète pour traiter la question de la pêche sous tous les angles, en mobilisant tous les acteurs : PREMAR ; l'IFREMER. Et, de coconstruire avec vous — parce que ce n'est pas la Commission qui a le savoir, c'est vous qui l'avez — cette journée. Je devais l'envoyer aujourd'hui. Je vais vous envoyer demain le mail d'invitation formelle au nom de Francis BEAUCIRE et de la CPDP.

Mme Aurore GUILLMANN, RTE

Un petit complément. S'agissant du raccordement, parce que c'est un point qui est important pour les pêcheurs, mais ça l'est également pour RTE, ici vous avez quelques jalons qui expliquent que le câble est donc mis sous le fond marin. C'est ce que l'on appelle l'ensouillage. Évidemment, ça découle des études à mener sur la zone. Et, on a l'habitude de travailler ça étroitement avec les comités des pêches référents parce qu'évidemment que l'on a cet objectif avec vous d'assurer la sécurité de notre câble, mais d'assurer aussi la sécurité des tiers. Et, les premiers en mer étant évidemment les pêcheurs. Mais, ça peut être aussi les plaisanciers naturellement. Évidemment, le trafic commercial, le cas échéant. Donc, l'ensouillage vise d'abord à éviter le risque de croche. Après, il peut y avoir des débats sur la profondeur d'ensouillage. Ça dépend du fond marin, des usages, d'un tas de choses, des études auxquelles vous serez associés naturellement, si projet il y a, dans les instances qui seront mises en place par l'État naturellement. Et, quand l'ensouillage n'est pas possible, quand on est dans des fonds durs, on enroche. C'est le cas sur d'autres projets plus haut sur la façade, par exemple. On essaye d'éviter quand on peut. Mais, parfois, on n'a pas le choix. Tout ça pour dire que ce sont des choses que l'on travaillera avec vous évidemment étroitement, dès lors que le projet naturellement sera lancé après le débat public par l'État.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

On prend les questions par ordre chronologique. Monsieur.

M. François SINODINOS, Citoyen

François SINODINOS. Je suis citoyen oléronais ici et curieux de ce débat. J'avais une question puisque vous avez soulevé tout à l'heure trois choses. Vous nous avez dit que vous étiez là en fait pour mesurer l'opportunité de faire un tel projet, sa localisation, deuxième chose. Ensuite, vous nous avez parlé de son extension. Quand vous avez parlé de l'extension, vous avez dit que l'extension peut être en dehors de cette zone des 300 kilomètres carrés. Ma question est de savoir si vous nous interrogez sur la localisation à l'intérieur des 300 kilomètres carrés qui sont déjà définis. Quand je prends le dépliant, je lis : *la zone d'implantation possible*. Est-ce possible ou n'est-ce pas possible de la mettre ailleurs ? C'est 300 kilomètres carrés. S'il s'agit de choisir 65 kilomètres carrés à l'intérieur des 300 kilomètres carrés, ce n'est pas tout à fait la même chose que de décider d'une autre zone possible. Aujourd'hui, avec l'éolien flottant, on peut aller bien plus loin au large des côtes, et pas simplement à 10 kilomètres avec une tour Eiffel... Ça se voit de loin quand même...

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

C'est Denis CUVILLIER qui va vous répondre parce que ça interroge en réalité le débat public.

M. Denis CUVILLIER, Membre de la Commission particulière du débat public

On l'a présenté dans la slide. Arnaud l'a présenté tout à l'heure dans la slide sur la partie travail sur la localisation, dans le cadre du débat public, ou au large d'Oléron, ailleurs, nulle part. Je ne sais pas si vous vous souvenez de ce qu'il était écrit sur la slide. Pour nous, Commission particulière du débat public, le débat est complètement ouvert sur ce sujet. L'État a pressenti une zone de 300 kilomètres carrés. Mais, pour nous, ça peut être regardé parfaitement ailleurs de cette zone. J'en profite d'ailleurs pour vous dire, s'il y a une journée sur la pêche, qu'il y aura également des réunions thématiques. Et, nous organiserons en novembre un travail sur la localisation. Ce ne seront pas des réunions publiques, mais elles seront annoncées sur le site du débat public. Ce sera sur inscription. Et, nous apporterons pour travailler sur la recherche de la localisation tous les éléments nécessaires. Par exemple, les profondeurs. Par exemple, les vents. À quels endroits se situent-ils ? Par exemple, aussi, les événements environnementaux. Vous voyez, là-dessus, pour nous, Commission particulière du débat public, que le débat est complètement ouvert.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

On prend une question.

Mme Faustine MASSON, Comité régional des pêches — Nouvelle-Aquitaine

Bonsoir. Faustine MASSON. Comité régional des pêches Nouvelle-Aquitaine. Premièrement, je voudrais exercer un droit de réponse par rapport aux propos de M. VOS. Je note, ce soir, que votre PowerPoint est un peu allégé et qu'il manque notamment la slide sur la concertation, et la délimitation de la zone des 300 kilomètres carrés. Pour le public, je tiens juste à préciser que la pêche n'a pas été concertée pour la délimitation des 300 kilomètres carrés. Ensuite, sur la volonté de l'État de continuer la pêche dans les parcs éoliens, de manière générale, dans les autres appels d'offres dans le Nord ou en Bretagne, pour l'instant tous les arts traînants qui représentent deux tiers de la pêche des pêcheurs

concernés pour la zone du débat public, ils pratiquent quasiment tous du chalut. Donc, ce sera interdit en période de construction, en période d'exploitation, mais aussi en période de démantèlement. Pour mes questions, je voulais élargir le débat et cette fois parler du démantèlement. Vous budgétisez le démantèlement à 0,8 % de votre budget total. Je voulais savoir si ça comprend juste le démantèlement des éoliennes ou si ça comprend également le retrait des câbles. Dans votre fiche — il me semble que c'est la 12, la fiche thématique qui parle du démantèlement — vous énoncez deux hypothèses pour le démantèlement. Vous parlez d'une contrainte de retirer intégralement la fondation surtout pour les bases gravitaires, il me semble. Sinon, de laisser une partie de l'éolienne, c'est-à-dire que ça ressemble à un cimetière d'éoliennes avec juste les fondations de l'éolienne. Donc, quid du Code de l'environnement qui prévoit que normalement le démantèlement doit remettre à son état zéro la zone ? Donc, quid du droit de l'environnement ? Et, quid également de la pratique de la pêche post démantèlement ? Normalement, c'est un état zéro de la zone, alors que je viens de dire que les deux tiers de la pêche sont des chalutiers. Donc, ce sera impossible de naviguer comme avant dans la zone. Merci.

Applaudissements

M. Pierre-Emmanuel VOS, DREAL Nouvelle-Aquitaine — Directeur de projet

On va peut-être faire une réponse à deux voix avec mon collègue. Je lui laisse la partie arts traînants et la fin de la question. Je rebondis. Est-ce que vous voulez que je montre de nouveau ce transparent ? Il a effectivement été présenté hier, et il ne l'a pas été aujourd'hui. Si l'on voudrait faire un peu l'histoire de la préparation de notre zone, on a donc dans le pentagone rose une petite zone un peu plus petite — j'espère que vous la voyez — qui fait 120 kilomètres carrés. C'est la zone discutée en 2015 et en 2017 avec les différents usagers avec la concertation de l'époque. Au moment de la reprise du projet, on s'est dit que l'on allait repartir de cette zone historique parce que ça semblait logique, et pour son agrandissement puisque 2015 ou 2017 nos objectifs de PPE ont également évolué. En 2015, on était moins dans l'urgence climatique que maintenant quoi qu'on y fût déjà. On s'est dit que l'on allait réfléchir à la puissance que l'on pourrait proposer à l'installation dans la zone qui existait auparavant. C'est pour ça qu'on a agrandi la zone à 300 kilomètres carrés. Encore une fois, vous l'aurez bien compris, elle ne sera pas entièrement occupée en fonction des décisions que vous prendrez. Et, elle peut être même ailleurs cette zone d'installation des éoliennes, comme l'on vient de vous le dire. On a pris en considération le potentiel éolien posé, c'est-à-dire la puissance des vents, la bathymétrie qui autorise de mettre des éoliennes, de les poser. Vous l'avez — ça ne se voit pas forcément très bien — sur la droite de l'écran — ce qui est hachuré le plus puissant — et à gauche vous avez le potentiel éolien flottant. Comme l'on est parti sur du posé, on a cette zone de 300 kilomètres carrés qui est proposée avec ses aires d'étude de raccordements dont on a parlé tout à l'heure. Pour ce qui est du démantèlement, je ne sais pas si l'on peut montrer le transparent qui correspond au démantèlement. Effectivement, vous avez tout à fait raison. Le démantèlement du parc marin en mer pour les éoliennes représente 0,8 % du coût de l'installation du parc. Donc, vous avez pour le développement 8,2 %. C'est toutes les études préalables à la construction du projet, connaissance du site, prédesign afin de réduire les incertitudes et les risques. Ce sont des études de « dérisquages ». Ce sont celles que l'on a commencé à produire, notamment sur l'environnement, sur la pêche, etc., pour vous aider aussi à statuer sur ce projet. Ensuite, les investissements correspondent à 72 %, comme vous pouvez le voir. Ce sont toutes les études de conception, les fournitures, les assemblages, les installations, la mise en service et les assurances. Le fonctionnement revient à 18 %. C'est la maintenance, la logistique, l'exploitation, etc. Cette maintenance et cette exploitation sont d'ailleurs des activités qui devront être faites directement à partir des ports de la région. La Rochelle, Bordeaux se positionnent pour être ports d'exploitation. Et, on a aussi des possibilités de ports de maintenance pas très loin du site qui est envisagé en mer. Et, le démantèlement représente 0,8 %. Vous l'avez en haut écrit pour un montant de 1,4 à 2,2 milliards d'euros pour un parc de 500 mégawatts. J'en profite pour dire que ces 20 % liés à la maintenance représentent environ, sauf erreur de ma part, 500 millions d'euros sur la vie du projet. Mon collègue, Laurent, si tu veux compléter sur les arts traînants.

M. Laurent COURGEON, Chef de mission de coordination des politiques publiques à la Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique.

S'agissant des métiers pratiqués dans la zone, je m'en remets à l'analyse qui est faite par le comité départemental. Dans le débat, sur le site internet du débat public, il y a une étude qui est en train d'être finalisée et qui sera mise sur le site pour identifier les valeurs de la pêche professionnelle dans ce secteur, les ports de dépendance, les espèces pêchées, les zones, etc. Une analyse est faite à partir des données de vente dans les criées, y compris des criées de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et des criées des autres secteurs parce qu'il n'y a pas que des navires de la Cotinière qui viennent pêcher dans ce

secteur. Il y a aussi des navires du nord qui viennent, des Vendéens qui viennent pêcher du petit pélagique notamment. Les analyses elles-mêmes, vous pourrez les regarder plus précisément et en débattre justement dans ces réunions spécifiques, à mon avis, qui seront menées par la CPDP.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Une question, Madame.

Mme Béatrice GEORGEMINIO, Citoyenne

Oui, Béatrice GEORGEMINIO, Saint-Trojan-les-Bains. Ma question est toute basique. Vous parlez d'un parc éolien de 500 mégawatts, voire de 1 000 mégawatts, soit 1 gigawatt. Pouvez-vous me dire le nombre de foyers alimentés avec ce type de production ? Merci.

M. Pierre-Emmanuel VOS, DREAL Nouvelle-Aquitaine — Directeur de projet

Merci, Madame pour votre question. Un parc de 500 mégawatts alimente environ 680 000 habitants, c'est-à-dire à peu près la consommation de Charente-Maritime par an. Un parc de 1 000 mégawatts, donc 1 gigawatt, c'est à peu près le tiers de la Nouvelle-Aquitaine.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

La réponse à la question précédente sur le fait de savoir si les éoliennes seront démantelées en fin de vie est une question qui vous a été posée par la représentante du comité régional des pêches.

[Inaudible — 0:54:20.1]

M. Pierre-Emmanuel VOS, DREAL Nouvelle-Aquitaine — Directeur de projet

0,8 %, c'est seulement pour le démantèlement des éoliennes. Et, je passerai la parole à ma collègue pour le démantèlement des câbles. Pour ce qui est du démantèlement en lui-même, on ne sait pas encore le type de fondation que l'on va utiliser. C'est un petit peu délicat dans l'absolu de vous répondre, mais on peut vous montrer un transparent qui vous présente les types de fondations. Il y a trois types de fondations. Il y a des fondations en base gravitaire, c'est-à-dire que l'éolienne est posée au fond comme une quille. Il y a des fondations dites en pieux, c'est-à-dire qu'elles sont enfoncées dans le fond marin. Et, il y a des fondations jaquettes un peu comme dans l'industrie pétrolière, c'est-à-dire que c'est du grillage qui est posé sur quatre pieds dans le fond marin. Donc, ce sont des choses qui seront choisies dans le cadre de l'appel d'offres qui sera fait auprès des industriels. C'est pour ça dans l'absolu que je ne peux pas vous répondre sur ce que sera complètement le démantèlement. Mais, l'idée effectivement est d'enlever les éoliennes jusqu'à leur base, voire plus, et ce sera en fonction de l'impact que ça pourrait avoir sur les habitats en particulier. Si l'on enlève l'ensemble, ça peut avoir un impact supplémentaire sur les habitats benthiques. Je ne comprends pas votre question sur le droit de l'environnement.

[Inaudible — 0:55:39.3]

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Le droit de l'environnement prévoit la remise à l'état zéro. Est-ce que vous l'assurez ou pas ?

[Inaudible — 0:55:53.6]

M. Pierre-Emmanuel VOS, DREAL Nouvelle-Aquitaine — Directeur de projet

Si vous préférez que l'état zéro conduise à une destruction... En fait, l'idée est d'essayer de limiter au maximum la destruction des habitats. Donc, on verra dans 30 ans, si jamais le projet se fait, au moment du démantèlement la meilleure option à choisir : de tout enlever ou d'en laisser une partie puisque la nature aura repris ses droits, et qu'il vaut mieux laisser le reste du pieu dans le fond marin.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Monsieur.

M. Yves VERILHAC, Directeur général LPO

Bonjour. Yves VERILHAC. Directeur général de la LPO. Je voudrais rappeler que la LPO est fortement opposée à ce projet et je voudrais expliquer les raisons. Nous sommes référents pour l'ADEME depuis plus de dix ans sur le suivi de l'impact des parcs éoliens sur la biodiversité. Et, la conclusion très nette, c'est que c'est l'emplacement des parcs qui prédéterminent la casse. Et, 80 à 90 % de la mortalité des oiseaux se passe dans des sites Natura 2000. Vous êtes ici dans un site Natura 2000. Vous êtes dans un parc marin. Vous êtes dans la voie européenne migratoire la plus importante. Les gens ne se rendent

pas compte que l'on est sur une autoroute sur laquelle l'on va mettre de gros blocs de béton en travers pour les voitures, si vous voyez l'effet que ça peut faire. Les mesures d'évitement après-coup ne marchent pas. Des [incompris — 0:57:12.2], tout ce que vous voulez, ça ne fonctionne pas. On est dessus, donc on peut vous le dire. L'IPBEF qui est le référent pour la biodiversité au même titre que le GIEC est le référent pour le climat nous dit aujourd'hui : on ne peut pas mener une politique de transition énergétique qui est indispensable — personne ne le nie — sans y adosser les enjeux de protection de la biodiversité. Le vivant s'effondre. J'ai une question, excusez-moi, mais comment avez-vous pu nous présenter autant de slides — alors qu'il y a l'État quand même — sans qu'il n'y ait aucune sur les enjeux de la biodiversité ? Et, comment se fait-il que l'on nous dise que les études seront faites après-coup ? Ça paraît quand même assez invraisemblable.

Applaudissements

M. Pierre-Emmanuel VOS, DREAL Nouvelle-Aquitaine — Directeur de projet

Merci, M. VERILHAC. Effectivement, on ne l'a pas à l'écran. On va le mettre. Effectivement, la zone d'étude qui est proposée en mer se situe à la fois dans le parc naturel marin et dans des sites Natura 2000. Donc, on a pour préparer le débat public proposé une étude bibliographique environnementale qui fait un tour de piste de l'ensemble de la connaissance existante dans le parc naturel marin. On a travaillé avec l'OFB et avec le parc pour préparer cette étude. On a une carte d'enjeux environnementaux. On va la montrer à très grosse maille pour l'instant. On fera justement une réunion thématique sur ce sujet. J'espère qu'on va la retrouver. Effectivement, M. VERILHAC a tout à fait... Il s'y connaît d'ailleurs beaucoup mieux que moi certainement. Donc, on a effectivement des corridors de passages des oiseaux particulièrement sur la côte, aussi au large de la côte ouest de l'île d'Oléron. Et, il y a un troisième corridor de passages de migrations en mer. Je tiens à dire là-dessus que l'on pourrait entamer un travail ensemble sur ce sujet, sauf si vous y opposez véritablement. Je voudrais revenir sur deux choses : le fait dans l'absolu qu'il n'y a pas d'interdiction au développement de l'activité humaine dans le parc naturel marin et dans les zones Natura 2000. Je tiens à le redire. Simplement, après, c'est une question de bien travailler ensemble pour éviter au maximum les impacts. Donc, toutes les données de la LPO sont les bienvenues pour enrichir nos études bien sûr. Et, ce que je tenais aussi à vous dire, c'est que le parc naturel marin tout comme les sites Natura 2000 en mer sont d'énormes zones qui ont été établies, contrairement à l'espèce terrestre où l'on sait pertinemment où sont les habitats et où sont les espèces. Donc, on peut avoir des sites Natura 2000 beaucoup plus petits et beaucoup plus ciblés. Ici, on est en mer. Et, c'est là que je voudrais aussi revenir quand même, changer un peu la casquette de l'État parce que c'est là c'est la casquette aménageur que j'utilise. Mais, il y a aussi la casquette de défenseur de la protection de la biodiversité. Sur la côte, ici, vous avez plusieurs réserves naturelles qui sont, pour le coup, protégées intégralement. Vous avez une réserve naturelle à Yves. Vous en avez une à Moëze que vous connaissez bien. Il y en a une à l'îlot des Niges sur l'île de Ré. Il y a la baie de l'Aiguillon. On est en train de travailler à l'extension de la réserve d'Yves en mer et à la création d'une réserve à Bonance juste à l'entrée de la Gironde. En fait, on essaye de voir aussi nos hotspots, nos lieux très forts de biodiversité, pour les protéger au mieux. On a également en mer sur le plateau de Rochebonne, à peu près là où l'on voit la raie à gauche sur la carte, une zone de protection forte qui est en discussion pour protéger justement des hauts fonds qui sont extrêmement riches en matière de biodiversité. Et, dans cette grande enveloppe qui représente le parc naturel marin la patrimonialité n'a pas la même valeur partout. C'est ce que l'on veut travailler avec les associations environnementales et avec l'ensemble des usagers. C'est l'endroit où la valeur patrimoniale nous permettrait quand même d'installer notre parc. Si ce n'est pas possible, vous nous le direz. Si c'est possible, on avancera ensemble.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Madame.

Mme JAZON, Citoyenne

Bonjour. Je m'appelle madame JAZON. Je prends part en tant que résidente depuis 50 ans ici. Je reviens sur le sujet des travaux qui sont pharaoniques. Or, vous semblez vraiment banaliser leur nature. Ils vont occasionner bruits sous la mer. Donc, ils vont déranger la faune et la flore, mais aussi sur la terre. Ils vont perturber la circulation surtout pendant l'été. Et, ils vont changer le circuit de la migration des oiseaux. Donc, je voudrais que vous nous décriviez tous les engins qui vont circuler sur la terre et sur la mer ainsi que le temps, et surtout la hauteur des pylônes qui vont porter les éoliennes. Merci.

Applaudissements

M. Pierre-Emmanuel VOS, DREAL Nouvelle-Aquitaine — Directeur de projet

Madame, vous avez évoqué des effets qui existent. Tout à fait, les effets peuvent être le bruit au moment de l'installation des éoliennes qui vont faire fuir les poissons, qui vont avoir des impacts pendant la construction du projet. Vous avez évoqué un dérangement de la faune, un possible impact sur les habitats, sur les fonds marins, par exemple, quand on va installer les éoliennes. Tous ces impacts sont réels. C'est pour ça que l'on doit vraiment travailler au meilleur endroit pour poser les éoliennes. Et, vous avez posé la question de la taille des éoliennes. À l'horizon 2030, on se projette sur des installations d'éoliennes qui auront 15 mégawatts de puissance par mât. Ce sont des éoliennes qui mesurent 260 mètres et qui ont un diamètre de rotor de 236 mètres. On peut éventuellement continuer un peu sur les effets si vous le souhaitez. Madame, les effets ont été représentés ici. Vous avez des effets – je suis désolé je me retourne parce que je ne l'ai pas en face de moi – qui sont présents principalement en phase de construction. Il y a des effets qui sont présents principalement en phase d'exploitation, et des effets qui sont présents dans les deux cas. Dans les différents effets, on ne va peut-être pas s'étendre dessus — je vous invite vraiment à aller les voir — mais on a des risques de bruits sous-marins, Madame, à l'installation des éoliennes. On a des risques d'évitements de la part des cétacés et des poissons. Ils vont être effarouchés par le bruit, par exemple. On a des risques de pertes d'habitats, effectivement, c'est-à-dire que quand on va installer l'éolienne, effectivement, on va avoir un impact sur l'habitat. C'est pour ça qu'il ne faut pas mettre l'éolienne n'importe où. Et, on va avoir au moment de la construction toujours un risque de turbidité puisque l'on va remuer les sédiments. Donc, ça va troubler l'eau ce qui peut aussi gêner les poissons. On va également avoir un remaniement du sol et une remise en situation des sédiments ce qui se lie à la turbidité puisqu'on va creuser. Donc, on va faire remonter les sédiments. En phase d'exploitation, on a donc des risques de changements d'habitats, de relargages de métaux. Et, surtout en phase d'exploitation, comme on l'a mentionné tout à l'heure, on a un risque pour l'avifaune, pour les oiseaux, c'est-à-dire que l'on sait que l'on a un risque d'effet barrière. Les oiseaux vont devoir contourner certaines éoliennes. Après, elles sont quand même espacées de 1 kilomètre et de 1,8 kilomètre sur le rang. C'est donc à travailler en tout cas. Et, on sait que l'on a aussi des chiroptères qui passent potentiellement sur cette zone d'étude. Donc, on a un risque de barotraumatisme, c'est-à-dire que les chauves-souris sont fragiles par rapport aux pressions, aux différences de pressions que peuvent provoquer une éolienne. Donc, il y a un risque quant à la survie d'une chauve-souris qui passerait à proximité de l'éolienne. C'est l'ensemble des effets que l'on constate au moment de la construction et de l'exploitation d'un parc. Sinon, on a dans les effets positifs, mais je ne vais pas m'avancer beaucoup dessus, c'est l'effet réserve et l'effet récif, c'est-à-dire que les éoliennes peuvent favoriser la protection des poissons puisqu'elles sont elles-mêmes protectrices par le fait que l'on ne peut pas les approcher entièrement. Et, les poissons peuvent tourner autour, etc. Et, un effet de réserve, c'est-à-dire que si les poissons sont un peu plus tranquilles, ils seront peut-être un peu plus nombreux. Mais, ce sont des effets positifs que l'on ne met pas tellement en avant.

Mme Aurore GILLMANN, RTE

En complément sur les parties de vos questions touchant aux impacts travaux terrestres, juste une slide pour expliquer que l'impact circulation peut être notamment travaillé après le lancement du projet qui interviendra après le débat public, dans le cadre d'une procédure spécifique qui associe le public et les parties prenantes, beaucoup les maires et les élus, précisément pour travailler sur ce type de choses. Une fois que l'on sait le projet, la zone du projet, ses grandes composantes, puissance, distance, où l'on peut passer, on a un peu avancé grâce à ce qui sera exprimé pendant le débat public, on va pouvoir travailler un peu plus en finesse le territoire, les contraintes, et éviter au maximum les impacts, par exemple sur l'activité touristique ou sur la circulation, mais sur aussi d'autres impacts environnements d'usages aussi. Tout ça pour vous dire que c'est un travail plus fin qui intervient après un débat public. C'est le premier élément. Mais, on travaille beaucoup avec les élus et notamment le département sur ce type de projets. Ensuite, sur des visuels travaux, pour vous donner quelques idées, on en a projeté tout à l'heure quelques-unes, effectivement à l'atterrissage, vous avez quelques bateaux qui peuvent amener le câble. Il y a un peu de génie civil pour creuser la tranchée. Ce ne sont pas des choses qui sont de très grosses emprises. En fonction de la technique que l'on utilise, je présentais la technique de la tranchée pour l'atterrissage à Saint-Nazaire, on peut faire un forage dirigé. Là, vous avez une vue exacte de ce que représente en mer et à terre un atterrissage en forage dirigé, c'est-à-dire que l'on creuse un mini tunnel pour faire passer le câble sous la dune, par exemple, si l'on ne veut pas endommager une dune. On passe en dessous. C'est une technique classique, peu impactante. Et, vous voyez l'assise à terre pour ce genre de choses. Ça tient sur un petit parking. Vous voyez ici un exemple d'atterrissage dans un port comme on le fait pour un raccordement d'un parc également à Fécamp. Vous voyez exactement les grues qui sont à l'œuvre pour préparer la venue du câble. Et, vous voyez que la circulation a été pensée avec le port et l'élu pour impacter le moins possible l'accès des usagers au port et au front de mer on va dire. C'est un exemple concret. C'est en cours de travaux sur la façade

normande à Fécamp. Là, vous voyez ce qu'est une tranchée en pleine terre pour un câble. Là, vous voyez entre les sections de câbles, parce qu'on les connecte entre eux quand on parcourt de longues distances, exactement ce que donne le génie civil associé. C'est du bétonnage, c'est du génie civil classique. Vous voyez, il y a des bobines, des grues, des intervenants. L'assise est relativement restreinte en surface, en largeur. Là, vous avez les travaux de raccordement qui ont été finis il y a peu pour le raccordement toujours de Saint-Nazaire en milieu urbain. On voit concrètement ce qu'est la pose du câble sous terre en milieu urbain.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Excusez-moi, il y a beaucoup de questions. Donc, il faut aussi des temps de réponse courts.

Mme Aurore GILLMANN, RTE

Oui, oui, je finis. En fonction des milieux, vous voyez, en marée ou en milieu forestier, vous avez un exemple, une représentation de ce que ça peut faire en vrai.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Monsieur.

Un citoyen

Bonsoir à tous. Je représente la jeunesse silencieuse si je puis dire ce soir. Je reconnais quelques têtes qui sont venues aujourd'hui, des amis pour qui l'île d'Oléron est un trésor. Pendant qu'il y a des réalisations de slides qui sont faites à Paris ou dans des sièges, nous ramassons du plastique sur les plages. Nous faisons de la permaculture. Nous essayons de faire en sorte qu'Oléron puisse devenir une île encore plus belle et protéger la nature. J'ai, par exemple, en 2019 participé à l'élaboration du plan vélo 3 qui consistait à déterminer les itinéraires les plus adaptés pour faciliter le passage des vélos. J'ai réalisé une trentaine de pages là-dessus, notamment un passage qui concerne la réserve de Moëze. Dans le détail, on faisait en sorte que le passage des vélos permette aux oiseaux de rester quand même sur leurs pieux sans être embêtés par les passages touristiques. C'est le genre de travail que l'on fait de façon silencieuse. C'était en 2019. Trois ans après, l'État arrive et nous propose un projet dans lequel il va installer sur une zone dont je ne connais pas les kilomètres carrés un ensemble d'éoliennes qui vont mettre à mal – on le sait — l'environnement. Depuis que Jean CASTEX a annoncé la création de ce parc éolien, j'ai du mal à dormir tous les soirs. Comme vous disiez, M. VOS, tout à l'heure, je ne conçois pas qu'il y ait des zones à moindre valeur. Pour moi, un oiseau est un oiseau. Un être est un être et chacun a sa place ici. J'ai un peu de mal du coup ce soir à savoir si le travail que je fais, avec mes amis qui sont ici, a une quelconque valeur puisque vous parlez de valeur... Est-ce que ce que j'ai fait avait une quelconque importance aux yeux de l'État ou est-ce que ça ne sert à rien ? Donc, ma question ce soir, M. VOS et Mme GILLMANN, c'est de savoir si l'on est sur un projet qui vise à atteindre des chiffres ou sauver la planète parce que sur la deuxième option, je ne suis pas convaincu. Merci.

Applaudissements

Mme Aurore GILLMANN, RTE

Merci pour le témoignage et la question succincte de conclusion. Pour répondre à la question succincte qui est une bonne question, est-ce qu'on est là pour faire du chiffre ou agir pour le climat finalement ? Je laisserai la deuxième réponse à notre ami de l'État qui pourtant est venu dessus dès l'introduction de notre présentation. On n'est pas parisiens, au passage. On habite aussi comme vous sur la façade. C'est pour l'aspect personnel des choses. RTE, Réseau de transport d'électricité, entreprise de mission de service public. Donc, en fait, on est à votre service. Et, on est financé d'ailleurs par vous. Pas par le budget de l'État, donc pas par les contribuables, mais par les usagers de l'électricité. On est régulé, c'est-à-dire que l'on a une autorité administrative indépendante comme l'est la Commission nationale du débat public. Indépendante, et qui veille à ce que l'on fasse les choses correctement avec de l'argent public. Donc, c'est la première chose, c'est-à-dire que pour le dire de façon très correcte ou très directe. On n'est pas là pour faire de l'argent. On est là pour répondre de la façon la plus efficace possible et de la façon la plus intelligente possible, dans le cadre de ce débat, mais aussi postérieurement, aux besoins exprimés par le gouvernement pour répondre aux besoins de la nation, en l'espèce sa politique énergétique.

Applaudissements

M. Pierre-Emmanuel VOS, DREAL Nouvelle-Aquitaine — Directeur de projet

Moi aussi, je suis content de votre question. Cela me trouble aussi un peu parce que je suis Charentais-Maritime. Je ne suis pas seulement fonctionnaire et rouage d'une administration. Je suis aussi un citoyen des environs. Je suis tout comme vous touché par ce que vous dites. Je pense que les deux sont complémentaires. Ce que vous faites comme travail et que vous dites silencieux, effectivement sur l'île d'Oléron beaucoup de choses se font. Il y a beaucoup de travail qui se fait sur la transition énergétique en général, avec des communautés de communes qui sont impliquées avec des PCAET, avec des choses comme ça. Et, je pense que ce sont deux choses complémentaires. Ça ne va pas vous convaincre. Je ne suis pas là pour faire du chiffre. Je vous ai expliqué au début, et c'est vraiment une initiative personnelle, ce qu'est notre mix énergétique. Je pense qu'il ne peut pas être remis en cause. On a 70 % d'énergies fossiles aujourd'hui. C'est ce qui a un impact quand même sur le changement climatique. Donc, quelles sont nos solutions pour avancer ? Donc, il y a la production de masse et il y a la production individuelle avec les ombrières de parkings, avec tout un tas de choses qui peuvent se faire. Mais, elles n'auront jamais la puissance nécessaire pour nous nourrir tous en électricité. Je regardais l'autre jour un article très intéressant dans les Landes. Il y a 10 000 petits producteurs d'électricité qui fonctionnent avec du petit photovoltaïque, etc., et qui apportent leur pierre à cette transition énergétique, mais qui ne peut pas se faire sans des projets plus importants. Après, la question est toujours la même. C'est celle de la localisation, de l'opportunité et de la puissance que l'on visera.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Monsieur.

Un citoyen

Bonjour. Merci pour l'opportunité de poser cette question. À vrai dire, j'ai deux questions, mais je vais attendre que le micro revienne pour la deuxième question, s'il me revient. La première question est une question sur une prise de conscience de ce qu'est le débat public. Et, la deuxième question qui viendra plus tard, c'est une question sur l'opportunité du coup, et ce qu'elle laisse comme marge de manœuvre par rapport à la localisation. Je n'aurais peut-être pas l'opportunité de la reposer. Pour revenir à la première question sur ce qu'est le débat public. Je vois ici une salle pleine, ce qui fait plaisir, et je remercie l'ensemble des personnes présentes de s'être déplacées. C'est vraiment un beau geste citoyen pour notre île. Je vois aussi que cette salle compte 200 places. Et, je vois en fait que c'est grâce à vous qu'elle est pleine. C'est l'effort de communication que vous avez fait autour de ce débat qui a permis de remplir cette salle, et je vous en remercie. Seulement, voilà 200 places avec le premier débat que vous avez fait assez houleux, c'est 400 personnes, 450, 500 personnes peut-être, ce qui doit représenter 2 % de la population de l'île d'Oléron puisqu'on est à peu près 22 000 à l'année – 250 000 ou 300 000 l'été, mais on va les oublier ceux-là. Du coup, ma question qui va venir, c'est que vous avez une mission d'information. On est ici pour s'exprimer. J'ai l'impression que c'est une forme d'exutoire d'où la houle que vous avez eue d'ailleurs dans le premier débat, puisqu'en fait il n'y a pas d'impact. Vous nous promettez de nous écouter et l'on a eu des témoignages assez intéressants par la ligue de protection des oiseaux, de la pêche, de citoyens ordinaires également. Mais, en fait, tout ça, ce qu'est le débat public, c'est juste de la communication. Ça ne permet pas une opposition. Vous promettez d'écouter éventuellement ces différents acteurs. Mais, il n'y a pas de possibilité. C'est juste des promesses. En fait, il n'y a rien, et je tiens à le rappeler aujourd'hui, qui permet dans ce que vous allez faire dans ce débat pour nous opposer à la conduite de ce projet. D'où ma question : quels sont les vrais, les seuls, recours possibles d'opposition à ce projet ?

Applaudissements

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Denis CUVILLIER pour l'interpellation sur la Commission.

M. Denis CUVILLIER, Membre de la Commission particulière du débat public

En fait, la question c'est : à quoi sert le débat ? Nous sommes très attachés à ce que l'expression soit libre, complète et argumentée. Si le débat se résumait à un référendum pour ou contre l'éolien, on penserait que nous sommes passés à côté d'une partie de notre mission. C'est pour ça que nous allons mettre en place ces groupes de travail pour échanger sur des arguments. Mais, faites-nous confiance que tout ce qui a été dit ce soir — je pense à la pêche, je pense à LPO, je pense à NEMO — les points qui ont été soulevés, que nous avons déjà entendus et que l'on a entendus de nouveau ce soir, ce sont des points que nous allons reprendre dans notre compte-rendu. Et, quand nous poserons des questions à l'État dans notre compte-rendu, nous reprendrons ces points. Pour l'instant, nous en sommes aux

premières réunions. Je pense qu'il va y avoir d'autres arguments qui vont être développés. Mais, là, c'est notre rôle, nous, Commission du débat public, de faire remonter ces sujets.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Je complète. Vous avez posé une question aussi sur le fait de savoir si l'on a touché tout le monde à Oléron. La commission du débat public fait feu de tout bois pour essayer de toucher le plus grand monde, que ce soit des habitants d'Oléron, que ce soit des habitants de Charente-Maritime ou un public plus large. Vous l'avez vu sur ce projet, c'est aux citoyens de s'exprimer. C'est un projet d'État. Donc, il nous a semblé important que tout citoyen...

[Inaudible — 1:19:10.2]

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Monsieur, laissez-nous répondre en plusieurs temps. M. CUVILLIER a répondu sur le fond, sur le rôle du débat. Je vous réponds sur ce que l'on a fait pour mobiliser le public. Après, l'État répondra sur la manière de s'opposer. On développe les arguments les uns après les autres. Je continue sur la manière de toucher tous les publics. Vous avez un supplément Sud-ouest. Il a été distribué à 15 000 exemplaires. C'est un travail de journaliste qui a été fait de manière indépendante par Sud-ouest. Ni l'État ni la Commission avons même relu le document. Nous l'avons découvert en même temps que vous lorsqu'il est sorti le 28 juillet. C'est le premier numéro. Le deuxième numéro est sorti le 29 octobre. Il a été boîté dans toute l'île. Peut-être que des boîtes ont été ratées, mais toute l'île a reçu théoriquement dans sa boîte aux lettres ce document. C'est un document qui a été fait... Si vous ne l'avez pas, on vous le fournira. Il n'y a pas de souci. On continuera ce travail de pèlerin pour essayer de voir tout le monde. On a fait un débat mobile à l'été. Six dates ont été produites de notre côté. D'autres aussi. Le débat dure quatre mois. On ne résumera pas à cette réunion publique. On va continuer. Si vous avez un besoin, on reviendra à Oléron dans quelques jours, quelques semaines, dans un autre espace. On va essayer de demander auprès des élus si l'on peut avoir le cinéma à Saint-Pierre-d'Oléron pour continuer à présenter le projet au plus grand monde. Sachez de notre côté que c'est notre mission, c'est de toucher tout le monde. S'il y a de la frustration pour les questions, c'est la même chose. On a le questionnaire, le petit document orange. S'il n'y en a pas assez, on vous donnera une feuille pour noter votre question. L'État a l'obligation d'y répondre dans les 15 jours à trois semaines. Donc, vous pouvez écrire votre question, donner le mail pour que l'on puisse vous donner la réponse directement. Simplement, laissez le mail pour avoir les informations sur le débat public. On n'esquive pas les questions de monsieur. Il y a une question sur la suite, au-delà du débat public, sur l'existence d'un droit de recours, sur l'existence d'une concertation après le débat. Est-ce que l'on fait un débat et tout s'arrête ? Quelle est la suite ? Ce n'est pas la Commission nationale du débat public qui peut répondre parce que ce sera post débat public.

M. Pierre-Emmanuel VOS, DREAL Nouvelle-Aquitaine — Directeur de projet

D'abord, je vais vous répondre. Je crois que je tiens à vous saluer parce qu'il me semble qu'on l'avait une discussion très intéressante pendant le débat mobile. Je vous ai fait bonjour tout à l'heure, mais je n'étais pas totalement sûr. Donc, ça tombe bien, c'est bien vous. C'est la première chose que je voulais remarquer. Ensuite, on évolue, je trouve... La concertation d'aujourd'hui... C'est un débat public qui va durer quatre mois. Ce n'est pas celle d'hier qui a eu lieu en 2015 et 2017 qui était quand même plus brève. Et, ce n'est certainement pas celle d'avant-hier qui a des dizaines d'années que je n'évoquerai pas, mais qui était beaucoup plus incisive de la part de l'État qui passait un peu en force. On progresse quand même. Je trouve que c'est déjà quelque chose de très positif. Ensuite, je compte beaucoup sur notre intelligence collective. Je sais que c'est un mot un peu galvaudé, mais tout à l'heure monsieur avait mentionné Paris. Effectivement, Paris insufflé, mais au bout du compte ça revient chez nous, c'est-à-dire que je suis basé à La Rochelle et Poitiers. On va travailler ensemble, si le projet doit se faire, à l'issue de ce débat public pendant encore presque 8 ans avant l'installation des éoliennes en mer. Encore une fois, si le projet se fait. Je compte bien être présent pour aller tous vous voir, concerter, et que l'on essaye d'avancer ensemble dans la bonne intelligence. Et, indépendamment de cela, je pense que l'État se rend compte quand même des évolutions nécessaires sur ce type de projets. Ça ne sert à rien d'aller au carton. On voit bien ailleurs que ça ne se passe pas forcément bien. Il y a des endroits où ça se passe bien. Il y a des endroits où ça se passe moins bien. Je parle de l'éolien en mer. Donc, inutile de passer en force. Après, je suis fonctionnaire. J'ai mon rôle. Je vais essayer de faire mon maximum pour que ça se passe le mieux possible en post débat avec vous tous. Mais, après, si ça se passe comme je l'entendais ou comme nous l'entendions, le recours, c'est le recours du droit. Cela veut dire aller en justice. Je n'ai pas d'autre issue. Mais, j'aimerais bien que l'on n'arrive pas à cette issue. Ce serait dommage. Ce serait mieux d'arriver à travailler ensemble.

Un citoyen

Bonjour. Je me permets de vous interpeller. On a parlé de l'aspect environnemental, etc. J'aimerais vous questionner sur la pertinence du projet. On est dans une société où l'électricité est bas carbone, c'est-à-dire que la majeure partie de notre production électrique est nucléaire, comme vous l'avez dit tout à l'heure. Je voulais poser la pertinence d'investir autant dans un projet qui ne va pas nous faire économiser en matière d'émission de CO₂. Voilà, c'est juste ça.

Applaudissements

Mme Aurore GILLMANN, RTE

Peut-être pour vous apporter une réponse complémentaire aux propos liminaires de l'État, s'agissant de la trajectoire neutralité bas carbone, qui était le graphique que l'on peut peut-être remettre, mais qui est un peu illisible. Vraiment désolée pour ces problèmes techniques indépendants de notre volonté. Mais, peut-être un complément de réponse vu du Réseau, vu de RTE. RTE a plusieurs missions légales. La première consiste à raccorder, par exemple, les gros sites industriels électriques, quel que soit le territoire et l'énergie d'ailleurs. C'est également de gérer l'équilibre offre/demande en électricité en tous points du territoire et à chaque seconde. C'est la gestion des flux pour que vous ayez l'électricité tous les jours chez vous, accessoirement. Et, l'autre mission à la demande de l'État ou des instances publiques, c'est de faire des exercices prévisionnels, des études, des scénarios détaillés, documentés, et le cas échéant concerter. C'est ce que l'on est en train de faire à la demande du gouvernement, mais pas que, aussi des industriels, des parties prenantes et aussi de certaines associations représentatives qui s'intéressent à cette question de neutralité carbone et d'enjeux climatiques. On nous a demandé de faire — on est en train de le faire et l'on pourra peut-être le partager dans le cadre de ce débat — des scénarios prospectifs à horizon 2050 sur la manière de faire pour atteindre cette fameuse neutralité carbone, et donc se passer des énergies fossiles. Cela a été dit, je n'y reviens pas. Tout ça pour vous dire qu'il y a six scénarios qui ont été dégagés de la concertation, et donc jugés crédibles par ceux qui demain les mettraient en œuvre, c'est-à-dire les industriels, les acteurs économiques, les syndicats représentatifs, les associations environnementales, ce genre de choses, comme étant des bases de travail sérieuses pour justement décider ultérieurement de ces sujets. Cette décision étant politique toujours *in fine*. C'est le mix électrique de la France. C'est l'État qui décide. Donc, RTE met des scénarios sur la table et l'État décide après. Tout ça pour en venir à la réponse. L'éolien en mer, du fait de sa puissance — on parle de 500 mégawatts, de 1 gigawatt — c'est de la grosse puissance, et est de nature à répondre au défi énergétique qui est devant nous, si l'on veut atteindre la neutralité carbone. Si l'on ne veut ne serait-ce qu'aboutir à un scénario 50 % de nucléaire à horizon 2050 et donc 50 % d'énergies renouvelables, puisque l'on n'aurait plus d'énergie fossile, dans ces 50 % d'énergies renouvelables, on aura besoin de beaucoup d'éolien en mer parce que c'est une énergie renouvelable de grosse puissance. Après, il y a des chiffres qui circulent, des scénarios qui circulent. Ils seront documentés bientôt en matière d'impacts, de coûts, vraiment. Et, c'est peut-être ça que l'on pourra partager lors d'ateliers. Cela devient assez technique. Ça peut devenir assez technique rapidement, mais en tout cas il y aura des éléments sur la table pour répondre à votre question : quel est l'intérêt de cette énergie pour finalement la nation vu les objectifs climatiques qu'elle s'est assignés elle-même en lien avec la COP21 ?

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

On va tout de suite donner la parole à monsieur parce qu'il y a beaucoup de questions en stock. J'ai bien vu, donc j'essaye de garder le plus chronologiquement possible les demandes d'intervention.

Un citoyen

Bien. Je vais essayer d'être bref. J'ai fait toute ma carrière dans le domaine de l'énergie. J'ai commencé avec l'énergie nucléaire. J'ai continué avec l'énergie solaire. Je me suis intéressé à la géothermie. Je me suis aussi intéressé à l'énergie des marées. Donc, c'est un domaine que j'estime bien connaître. Je pense que le premier effort que l'on doit faire en France, c'est vers l'utilisation rationnelle de l'énergie. Utilisation rationnelle de l'énergie ne veut pas dire diminuer votre confort, mais éviter le gâchis. Par exemple, dans les villages d'Aveyron, l'éclairage municipal fonctionne toute la nuit, alors qu'il n'y a personne qui bouge. C'est complètement stupide. On fait du transport massif par camions alors que le transport massif doit être fait par le train qui est beaucoup plus économe. Je vous engage, ayant étudié les différents systèmes de remplacement de l'énergie nucléaire et des énergies conventionnelles, et j'essaye de vous convaincre de ne pas tomber dans ce piège des éoliennes. Les éoliennes, c'est une bêtise. C'est un système dynamique dans lequel vous avez de l'entretien, des usures de pièces. S'il faut utiliser un système, utilisons l'énergie solaire puisque le vent vient du soleil. Il vaut mieux utiliser

les panneaux photovoltaïques qui sont entièrement statiques. Naturellement, monsieur me fait signe. C'est une question de coûts, mais ça peut être réduit. Il existe des études actuellement en France pour faire des panneaux photovoltaïques à moindre coût. C'est plus dans ce secteur que l'on devrait faire un effort. Je vous signale, au niveau des éoliennes, que vous avez probablement réfléchi aux dommages que vous allez causer à la nature en ralentissant le vent, parce que vous ralentissez le vent puisque vous utilisez son énergie. Je vous cite en exemple de bêtise de ce genre l'usine marémotrice de la Rance. On a construit une usine sur l'estuaire de la Rance pour utiliser l'énergie des courants marins. En fin de compte, on s'est aperçu que l'estuaire a été complètement... Il n'y a plus d'écoulement, plus de flux. L'estuaire s'est embourbé grâce à quoi l'on a dit que c'était une bêtise. La géothermie, c'est la même chose. J'ai travaillé aussi dans l'aménagement thermique. On s'est dit que l'on allait utiliser les eaux du sous-sol, mais c'était une bêtise parce qu'elles sont tellement chargées en sel que l'on est forcé de complètement purifier l'eau. Je finis parce que monsieur attend le microphone. Je vais lui rendre. Je vous engage fortement à lutter contre les projets d'éoliennes. C'est stupide.

Applaudissements

Mme Aurore GILLMANN, RTE

Peut-être un élément de réponse. Monsieur, vous avez parfaitement raison sur deux choses, les deux données en introduction, en tout cas. Pour le reste, je ne me prononcerai pas. On a besoin de toutes les énergies renouvelables. Un exemple. On parlait du scénario 50 % nucléaire et 50 % des énergies renouvelables qui sont sur la table aujourd'hui à horizon 2050. Je n'y reviens pas. Dans ce scénario, on aurait besoin d'après les prévisions concertées — on n'est pas tout seul — de beaucoup d'éolien en mer, mais on aurait besoin aussi de beaucoup de solaire. Je regardais mon petit mémo. C'est autour de 70 gigawatts de solaire. C'est une estimation. C'est un scénario qui est sur la table. Après, on peut le discuter bien sûr versus éolien en mer 22 gigawatts dans ce scénario. Il y a d'autres scénarios. Après, ce qui est intéressant dans votre question, c'est finalement l'autre énergie que vous pourriez proposer. Mais, ce n'est peut-être pas forcément à moi de vous inciter à proposer des alternatives. En tout cas, là où vous avez raison également, c'est que l'autre enjeu majeur, c'est la sobriété énergétique. Vous avez parfaitement raison. Cela a été dit. Il nous faut aussi maîtriser nos consommations. Sinon, on n'y arrivera jamais.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Madame.

Une citoyenne

Habitante depuis 45 ans de l'île d'Oléron. Vous parlez de plus 600 000 foyers qui seront alimentés par ce projet éolien. Quand vous parlez de 600 000 foyers, vous ne dites pas que c'est sans chauffage. Or, on sait que le chauffage correspond à deux tiers de la consommation énergétique d'un foyer. Cela n'est marqué ni dans le Sud-ouest ni dans votre discours et nulle part ailleurs. On est bien d'accord... Quand vous parlez des activités humaines, là, il ne s'agit pas d'activités humaines. Il s'agit d'activités industrielles. Ce n'est quand même pas la même chose...

Applaudissements

En ce qui concerne le démantèlement des fondations, j'ai travaillé personnellement à l'analyse justement de sites éoliens au titre de la protection des paysages. À aucun moment, il est question de démanteler les fondations béton d'une éolienne. Cela restera dans le sol. Pour toutes les éoliennes qui sont faites à terre, il n'y aura pas de démantèlement du socle béton. Autre question encore. Qu'est-ce qu'il se passera au niveau des feux de signalisations qui seront à cette hauteur de 260 mètres ? Ils seront là aussi bien de jour que de nuit. Ensuite, j'aimerais bien savoir les proportions d'une éolienne. À sa base, de quel diamètre parle-t-on ? Est-ce que c'est 15 mètres ? 30 mètres ? C'est-à-dire à peu près l'équivalent de cette pièce que sur sa base, et ça pour une seule éolienne. Quelle sera sa hauteur au niveau de sa fondation ? Combien y aura-t-il de mètres enfoncés dans le sol ? Toutes ces mesures, j'aimerais bien aussi les connaître. Au niveau de la fondation, ça va être quelque chose qui sera plus grand que cette pièce pour une seule éolienne. Il faut que l'on se rende compte.

Applaudissements

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

M. VOS ou Mme GILLMANN pour une réponse aux questions que madame vous a posées.

M. Pierre-Emmanuel VOS, DREAL Nouvelle-Aquitaine — Directeur de projet

Oui, je vous prie de m'excuser, Madame, j'ai décroché. J'ai décroché sur le début des questions. Je vais répondre à celles que j'ai retenues. Si vous souhaitez, vous poserez de nouveau les questions, mais je vais déjà répondre à ce que j'ai retenu. Pour répondre à votre question sur le diamètre de la base des éoliennes, c'est 11 mètres pour celles qui sont envisagées. Pour répondre à votre question sur le signalement, c'est extrêmement intéressant ce que vous dites parce qu'effectivement c'est une question qui a beaucoup joué en terrestre notamment pour les oiseaux. J'ai vu hier que Barbara POMPILI, la ministre, avait fait des annonces. Elle a annoncé qu'il allait y avoir à partir de 2022 une réduction d'impacts lumineux par projection vers le ciel. C'est tout nouveau et ça va être mis en place à partir de 2022, et ce sera obligatoire. Donc, je pense que le temps que l'on développe le parc en mer, si le parc se fait, on pourra bénéficier de cette technologie. Pour finir, pour ce qui est du démantèlement, on a une loi qui est passée et qui vise à partir de 2024 à recycler 95 % des éoliennes. Dans cette loi, il y a aussi, mais c'est à voir en fonction de l'impact sur les habitats, si les fondations doivent être ôtées ou non du sol. Donc, ça ne sera pas systématique. Ce sera au cas par cas. J'ai retenu ces questions. Je suis désolé. Sinon, pour l'autre, peut-être que vous pouvez la poser par écrit. On y répondra, je vous le promets, dans les 15 jours.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Chauffage... La première question était sur les consommations, sur le fait de faire des ratios par rapport à tant d'habitants. Est-ce que le chauffage est inclus ?

M. Pierre-Emmanuel VOS, DREAL Nouvelle-Aquitaine — Directeur de projet

C'est toute consommation électrique. Donc, ça peut être du chauffage ou hors chauffage. Ce n'était pas 600 000 foyers, mais 600 000 habitants. Donc, c'est moins de foyers.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Monsieur.

M. Freddy FRANCHI, Mouvement citoyen bassin Marennes d'Oléron

Bonsoir. Freddy FRANCHI, mouvement citoyen bassin Marennes d'Oléron. Depuis 2018, notre taxe carbone est capitalisée pour financer les énergies renouvelables, et donc l'éolien. C'est une somme qui est attribuée au fonds d'investissement de 120 milliards. La même somme a été attribuée au nucléaire depuis 40 ans. Cependant, ces 120 milliards vont représenter 10 % de notre énergie électrique, alors que le nucléaire c'est 75 %. Pour essayer d'être plus économique en dépensant 6 à 7 fois, j'ai un doute. La Cour des comptes ne dit pas que c'est une escroquerie, mais elle pose la question de savoir l'avantage de donner autant d'argent aussi rapidement quand il n'y a strictement rien en place. Et, surtout, il y a une rentabilité qui est garantie par l'État. C'est quand même une marge de profit de 21 % sur l'investissement, alors que nous faisons cet investissement. Donc, il gagne de l'argent sur l'argent que nous investissons. Je ne dis pas que c'est une escroquerie, mais quand même...

Applaudissements

M. Pierre-Emmanuel VOS, DREAL Nouvelle-Aquitaine — Directeur de projet

Merci, Monsieur pour votre question. Je ne suis pas sûr d'avoir bien suivi la question de l'abondement des 120 milliards, etc. Donc, je vous propose aussi de compléter par une question sur papier ou sur internet. On vous y répondra. Simplement, en guise de réponse, j'ai lu certainement un autre rapport de la Cour des comptes qui indique que l'État compte lancer des EPR peut-être, et que lancer six EPR coûterait 45 milliards d'euros. Donc, elle s'interroge sur l'efficacité de ces EPR. Donc, 45 milliards d'euros pour six EPR, cela fait à peu près 6/7 milliards d'euros par EPR. On a parlé des coûts des parcs éoliens qui sont entre 1,5 à 2 milliards d'euros pour 500 mégawatts. Donc, il faudrait faire des rapports de puissance, mais je ne pense pas qu'on soit au-dessus, au contraire. Je ne veux pas m'étendre sur cette question. Si vous le rapportez en proportion du prix, je pense que l'on est à peu près à la même chose. Je comprends votre question, mais je ne vois pas en quoi pour l'instant il y a des différences de coûts, etc. Je pense que les énergies renouvelables sont très compétitives, et elles le seront encore plus à terme.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Monsieur.

M. François VASQUEZ, Oléron Nature Environnement

François VASQUEZ, Saint-Trojan. Oléron Nature Environnement. Ce débat, ce projet m'a interpellé. Il m'a interpellé à la suite de l'évolution des élus de l'île qui au départ étaient plutôt favorables, et qui se

montrent plutôt défavorables pour une raison très simple. Votre projet me fait penser à ces vers de Corneille : *nous partîmes 500 et par un prompt renfort nous nous vîmes 3 000 en arrivant au port*. On commence avec 500 mégawatts, un projet de 500. Puis, vous êtes en train de nous dire que ce sera plutôt probablement 1 000. Comme l'on aura mis des installations, on va mutualiser, c'est-à-dire que l'on va faire des économies d'échelle. Et, une fois que les structures en place, qu'est-ce qui nous garantit que l'on ne va pas passer à 2 000, à 3 000 ou plus ? Quelle garantie nous offrez-vous par rapport à une limitation de la surface qui serait impactée ?

Applaudissements

M. Pierre-Emmanuel VOS, DREAL Nouvelle-Aquitaine — Directeur de projet

La réponse est un peu directe. Je ne vous offre aucune garantie. Soyons clairs. Aujourd'hui, je viens vous voir avec une zone d'étude en mer avec trois questions qui sont posées : celle de l'opportunité de ce projet ; de sa localisation ; et de sa puissance qui peut varier de zéro si vous le refusez à 500 mégawatts jusqu'à 2 000 mégawatts. C'est mon mandat. Après, derrière, je ne peux pas présumer de ce que va être notre avenir énergétique d'ici 10 ans. Comme vous le voyez, il a énormément évolué depuis 10 ans. On commence à prendre conscience que cette énergie fossile doit être absolument réduite. Notre avenir, je ne peux pas le dessiner. Notre programmation énergétique sera peut-être dépendante de différents aléas dont on se rend compte aujourd'hui qu'ils sont liés au changement climatique. Je ne peux pas vous dire que l'on ne reviendra pas à l'ouvrage, mais je n'en sais rien pour l'instant. En tout cas, mon mandat actuel est celui que je vous ai exposé.

M. Denis CUVILLIER, Membre de la Commission particulière du débat public

J'en profite pour parler de ce que va faire la Commission particulière du débat public. Elle est très intéressante votre question : ce projet, par rapport à ce qu'il peut se passer derrière. On a prévu au mois de novembre une journée de travail sur ce projet dans la mise en perspective du mix énergétique à l'horizon 2050. Donc, je vous incite à suivre le site du débat public. Si ça vous intéresse de vous inscrire à cet atelier de travail qui va durer une journée...

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

On avait dit que l'on finirait à 20 heures. On va prendre un quart d'heure de plus, mais pas beaucoup plus. Je vais passer par rang plus rapidement. Des questions très courtes. Je demanderai au maître d'ouvrage des réponses très courtes parce que je sais que toutes les questions ne pourront pas être posées. Des questions qui pourraient ne pas être posées, vous avez la fiche pour nous les écrire. Je sais que c'est plus frustrant de les poser par écrit. Je passe par rang. Les personnes qui ont déjà posé une question... Ce sont juste les nouvelles personnes. Monsieur.

Un citoyen

Juste une question. Vous nous parlez de 500 mégawatts installés. Je suis allé voir les courbes sur l'efficacité des éoliennes. On nous dit qu'il faut plus de 7 mètres/seconde pour le vent. Sur le graphique, on nous dit que le nominal est à 17 mètres/seconde. Finalement, combien produisez-vous avec 500 mégawatts ?

Applaudissements

M. Pierre-Emmanuel VOS, DREAL Nouvelle-Aquitaine — Directeur de projet

Oui, c'est une très bonne question, Monsieur. Réponse rapide. 500 mégawatts avec un facteur de charge de 0,4, je vous invite à regarder le dossier du maître d'ouvrage, le DMO. Du coup, on est avec 8 760 heures de production par an 1 750 000 mégawatts... Kilowatts ou mégawatts... Kilowatts, peut-être... Kilowattheures, pardon... Bien sûr... En fait, vous faites le calcul 500 multiplié par 0,4 multiplié par 8 760, et vous avez la production annuelle.

M. Pierre-Emmanuel VOS, DREAL Nouvelle-Aquitaine — Directeur de projet

Est-ce que je réponds à monsieur ? Rapidement, le facteur de charge, c'est ça. C'est quand votre éolienne produit. C'est le pourcentage de temps qu'elle produit au maximum de sa puissance. Donc, c'est 0,4.

Une citoyenne

Je m'appelle Marie. Je suis une simple citoyenne. Aucune association. Rien. J'ai assisté au débat. Là, pour moi, c'est catastrophique. J'en suis arrivée à un tel point que c'est un non ferme et définitif aux éoliennes. Je n'ai pas confiance dans l'État qui a fourni un premier projet, mais qui nous en met un autre

pharaonique. Je n'ai pas confiance dans les finances engagées. Je n'ai pas confiance dans le recyclage puisqu'on ne recycle pas les éoliennes qui sont sur terre. On dirait des parcs industriels en pleine campagne. Donc, je n'ai pas confiance. Et, je pose une question. Est-ce que le réchauffement climatique que je ne nie pas, qui pour moi est très important, autorise un tel saccage des territoires, des paysages ? Vous rendez-vous compte de la plage ? Qu'est-ce que l'on va voir ? On me dira que ce n'est rien, pas du tout. On va voir la nuit des clignotements immenses tout le long de la côte. Non, c'est un paysage. On ne peut pas le détruire comme ça. Le réchauffement climatique détruit déjà les paysages. On ne va pas en rajouter. C'est une première chose. On va détruire l'océan, ce pauvre océan qui en a plein le dos, qui n'en peut plus, et l'on va encore en rajouter... Je ne vous parle pas de tout ce qui est économique. Je vous pose la question. Est-ce que vraiment ce réchauffement climatique autorise ce genre d'outrages à la planète ? On va rajouter les éoliennes au nucléaire... Vraiment, au lieu d'avoir un problème, on en aura deux...

Applaudissements

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Courte réponse, s'il vous plaît.

M. Pierre-Emmanuel VOS, DREAL Nouvelle-Aquitaine — Directeur de projet

Courte réponse. Je suis désolé de votre absence de confiance dans l'État, Madame. Je n'y peux rien... En tout cas, je voudrais juste réviser un tout petit quelque chose quand même. Les éoliennes à terre sont des installations classées pour la protection de l'environnement. Elles font l'objet d'un contrôle par mes collègues très strict. Et, je vous assure que ce que vous dites n'est pas vrai. Elles sont recyclées dans leur plus grande partie et contrôlées dans leur fonctionnement. Je ne peux pas vous dire autre chose.

Mécontentement manifesté dans l'assistance

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Monsieur.

Un citoyen

Bonjour. J'avais une question tout à l'heure sur la zone d'implantation. Vous disiez que c'était un débat qui était encore complètement ouvert. Là, vous présentez une zone qui a 300 kilomètres carrés, qui présente beaucoup d'inconvénients, qui est en zone de pêche, qui est au large d'Oléron, qui est une zone touristique. On voit tous les inconvénients. Quand on regarde un peu la côte, il y a quand même des endroits qui sont fréquentés, avec moins de villes autour, avec peut-être un moindre attrait touristique. Entre l'estuaire de la Gironde et Arcachon, on aurait pu penser qu'il y avait de la place pour des installations qui gêneraient moins de monde, et qui gêneraient moins les pêcheurs. Pourquoi se retrouve-t-on en fait dans cette zone ? Quelles sont les choses qui ont été portées sur cette zone ?

M. Pierre-Emmanuel VOS, DREAL Nouvelle-Aquitaine — Directeur de projet

Ce qui a porté sur cette zone, c'est le potentiel technique. C'est la qualité des ressources en vent qui sont surtout fortes dans le nord de notre région, principalement à partir de la Gironde. On n'a plus suffisamment de vent pour produire avec la technologie actuelle.

Un citoyen

Bonjour. Je vais parler d'un sujet qui n'a pas du tout été abordé. Sur l'île d'Oléron, beaucoup de personnes vivent au rythme de la houle. Donc, les surfeurs et autres. Il y a beaucoup d'usagers des plages et de la houle. Il y a une grande communauté qui vit sur l'île d'Oléron en grande partie pour l'utilisation des vagues sur nos côtes. Sans parler uniquement de loisirs, une partie grandissante de l'économie de la région est liée à la houle : écoles de surf ; hôtels ; campings ; magasins. Donc, je suis gérant d'une école de surf. La hauteur et la qualité de nos vagues vont clairement être menacées. Cela aura un impact sur le mode de vie et l'économie de la région. Dans beaucoup d'endroits dans le monde, les obstacles en mer affectent la qualité, la disposition et la beauté des vagues une fois arrivées sur la plage. On vous demande de prendre en compte ceci pour la disposition des éoliennes et de leurs bases. Et, je vous demande avec cette question s'il y a eu des études là-dessus.

Applaudissements

M. Pierre-Emmanuel VOS, DREAL Nouvelle-Aquitaine — Directeur de projet

En réponse très rapide, oui, il y a des études qui sont en cours. On a posé une bouée en mer pour faire des mesures de courantologies, de houles de vent, etc. Et, vous verrez dans l'étude bibliographique environnementale un passage sur les courants qui tendent à montrer que c'est un élément important. Mais, à la distance de la côte qui est envisagée, cela aurait un impact modéré. Je vous invite donc à le découvrir. Pareil, pour la houle qui se reforme derrière le parc. Mais, je vous invite à le lire. On va peut-être avoir une réunion thématique qui portera sur l'environnement. Je pense que ça pourrait être un élément intéressant à porter dans le cadre du débat.

Un citoyen

Non, il n'y a pas d'étude. Il n'y a pas d'étude sur les vagues et il n'y a pas d'étude sur le vent ni pour le kitesurf ni pour le surf. Ce n'est pas vrai ! [Hors micro - 1:50:03.4]

M. Pierre-Emmanuel VOS, DREAL Nouvelle-Aquitaine — Directeur de projet

Oui, il y a un passage sur les courants. Si vous considérez... Il n'y a pas d'étude d'impact en tant que tel parce que le projet n'existe pas encore, mais on aura tout ça qui se fera dans le cadre de la réalisation du projet. Si vous le jugez utile, mentionnez-le et l'on verra le type d'étude pour l'état actuel de l'environnement que l'on ajoutera à l'issue du débat.

Un citoyen

Je ne parle pas au nom de moi-même, je parle vraiment d'une grande communauté.

Applaudissements

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Monsieur.

Un citoyen

Je suis M. BRIANT, ancien pêcheur, ancien pêcheur à pied surtout. J'ai une question qui est toute simple, très courte, et j'aimerais bien des réponses. Ce sont les molécules chimiques qui vont être libérées par l'électrolyse des anodes anticorrosion et la qualité par pieu.

Applaudissements

M. Pierre-Emmanuel VOS, DREAL Nouvelle-Aquitaine — Directeur de projet

Je n'aurais pas la réponse à votre question, Monsieur. Cela va dépendre de l'industriel et des propositions qu'il fera. On sait simplement aujourd'hui que l'on peut éviter la corrosion par l'utilisation de courants induits. Donc, on verra si cette technologie peut se développer, si elle peut être adoptée pour notre projet, s'il se fait en mer.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Monsieur.

Un citoyen

Bonsoir. Gilles VANDERCAMP. Depuis quatre mois, on peut s'apercevoir qu'en Europe il n'y a pas beaucoup de vent. Donc, les éoliennes ne tournent pas ou très peu. Comment allez-vous faire avec votre projet pharaonique ? C'est le premier point. Le deuxième point. Pourquoi construit-on une centrale à gaz à Landivisiau si l'on parle toujours du nucléaire en France ? Et, pourquoi a-t-on prolongé la centrale de Cordemais au charbon alors qu'elle devait passer sur une autre énergie ? Je pense que l'éolien est une erreur. Et, malheureusement, l'erreur ne se regarde pas. Elle est pire que la foi...

Applaudissements

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Vous avez plusieurs questions qui ont été posées. M. VOS.

M. Pierre-Emmanuel VOS, DREAL Nouvelle-Aquitaine — Directeur de projet

Je suis désolé, je crois que je fatigue. Je n'ai pas retenu la question. J'ai plutôt constaté un commentaire. En tout cas, on ne se dirige pas vers la multiplication des énergies fossiles. On a dit au début que l'on rentrait plutôt vers une suppression de ces énergies. Et, est-ce que vous pouvez m'aider, M. PICOT, sur l'autre question ? Je n'ai pas retenu la question.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Il y avait une question sur les raisons de la centrale au gaz, la centrale de Cordemais au charbon.

M. Pierre-Emmanuel VOS, DREAL Nouvelle-Aquitaine — Directeur de projet

Oui, on est en train de supprimer les centrales en charbon. En 2022, il n'y en aura plus. La question me revient. C'était sur la qualité du vent en mer. Donc, les calculs sont faits, Monsieur, par les industriels. Et, on a un facteur de charge de 0,4. C'est ce que j'ai expliqué tout à l'heure, c'est-à-dire que l'éolienne produit à 40 % de sa puissance maximale. 90 % des vents qui sont dans la région permettent le fonctionnement des éoliennes. Effectivement, elles ne produisent pas à sa puissance maximale en permanence. C'est ce que je viens de vous expliquer. Mais, à 90 % du temps, elles tournent en mer.

Un citoyen

Cordemais va passer au bois. Ils sont en train de faire l'étude et ils continuent jusqu'à 2025.

M. Jean-Marie CLERGET, Citoyen

Bonsoir. Jean-Marie CLERGET. J'habite l'île d'Oléron. Je ne suis ni pêcheur ni spécialiste en éolienne, mais plus j'avance dans la compréhension du sujet, moins je comprends... C'est-à-dire que c'est de plus en plus flou. D'un premier projet qui paraissait clair, qui avait gagné l'unanimité, on en arrive à faire un projet fou. Plus personne ne comprend ses limites. On se pose même la question de savoir où il sera posé. Qui peut nous dire où l'on va le mettre ? Ce qui m'inquiète beaucoup actuellement, et c'est ma question : est-ce que vous avez un plan B pour poser des éoliennes beaucoup plus à l'ouest, beaucoup plus au large afin de libérer les zones naturelles, afin de permettre aux pêcheurs de pêcher, et toutes les personnes qui ont une activité propre à Oléron de conserver le tourisme, d'améliorer notre cadre de vie ? Si ce n'est qu'une question de moyens techniques modernes, d'ici 2028, je pense que nous avons beaucoup d'ingénieurs qui sont capables de travailler sur des éoliennes flottantes. Plus on va les rapprocher de la terre ces éoliennes, plus on va rencontrer le problème des éoliennes terrestres où l'on a imposé des éoliennes terrestres à des gens qui n'avaient pas envie de les avoir devant chez eux. Ce que je crains, c'est que ces éoliennes se rapprochent de la côte plutôt que de s'en éloigner.

Applaudissements

M. Pierre-Emmanuel VOS, DREAL Nouvelle-Aquitaine — Directeur de projet

Une réponse rapide. Monsieur, on vient vous voir avec les trois questions qui vous ont été posées qui sont celles de l'opportunité, de la localisation et la puissance qui peut varier de 500 à 2 000 mégawatts. Je comprends que ça fasse un peu peur, mais c'est parce que justement on veut rester ouvert à la discussion. Donc, ce n'est pas en arrivant avec un projet ficelé. C'est en arrivant avec un projet très ouvert. D'où peut-être cette sensation floue et j'en suis désolé. Quand vous parlez de l'éolien flottant, c'est tout à fait une opportunité qui peut se développer dans les années à venir. Vous avez raison. On commence déjà. On l'a mentionné tout à l'heure avec l'éolien flottant au large de la Bretagne sud et au large de la Méditerranée avec un essai de ferme commerciale. Et, pourquoi pas ici à Oléron également ? Quant à se rapprocher des côtes, c'est impossible parce qu'à un moment donné le potentiel de vent l'interdit.

M. Xavier CHAIGNEAU, Citoyen

Bonjour. Je m'appelle Xavier CHAIGNEAU. Je fais aussi partie de la jeunesse silencieuse, même si je ne connais pas la personne. Je suis aussi permaculteur. Je suis actionnaire d'Oléron sous le soleil 17, une société citoyenne justement qui œuvre à la transition énergétique sur l'île d'Oléron. Je suis aussi actionnaire d'ENERCOOP, fournisseur d'électricité 100 % renouvelable. Donc, engagé vraiment dans ce sujet-là. J'ai entendu tous vos arguments. Ne me huez pas, s'il vous plaît. Je ne suis pas totalement contre ce projet. Je trouve ça même intéressant. Pour moi, la question n'est pas forcément pour ou contre l'éolien. C'est l'énergie de demain. J'entends des trucs énormes sur le nucléaire. Quand on repense juste à l'EPR de Flamanville, 3,5 milliards au départ. On est à 12 milliards, ce n'est pas fini. Plus de dix ans de retard. Pareil pour l'EPR finlandais. Plus de dix ans de retard. Il a explosé le budget de plus de 10 milliards. Les trois à Hinkley Point en Angleterre, pareil, plus de 10 milliards. C'est sursubventionné. On est dépendant en plus de l'uranium qui vient du Niger et du Kazakhstan. On n'est pas du tout autonome avec cette énergie. Ce n'est pas une énergie du futur. Il va bien falloir faire avec dans le mix, mais il va quand même falloir alimenter nos usages électriques de demain. Il va bien falloir que l'on fasse tous à un moment notre part, et que l'on accepte un compromis. Je pense que personne ne veut d'un EPR à côté de chez soi. On n'en veut pas. Il y a Le Blayais qui n'est pas loin de chez nous. Elle a eu chaud aux fesses avec la tempête Marta en 1999. C'était vraiment chaud. Le seul EPR qui fonctionne actuellement dans le monde est en Chine. Ils l'ont fermé parce qu'il fuit. Si vous regardez tous les EPR en construction dans le monde, ils sont sur la côte. Il n'y en a pas un sur les fleuves,

contrairement à ce qui était fait autrefois. Pourquoi ? Parce qu'il y a besoin de rejeter de l'eau chaude, et il faut assez de débit dans les fleuves pour que l'on ne tue pas toute la vie aquatique. Qu'est-ce qu'il se passe l'été ? On éteint les centrales avec les canicules et les sécheresses parce qu'il n'y a plus assez d'eau dans les rivières, dans les cours d'eau. Donc, le nucléaire pour demain, ce n'est peut-être pas la meilleure des solutions. Il va falloir trouver autre chose. Il va peut-être falloir tous faire un effort pour que l'on puisse alimenter nos besoins. Comme le disait monsieur tout à l'heure, il va falloir aussi être plus sobre. Il va falloir œuvrer là-dessus. C'est super important. Je suis désolé. Ce n'était pas vraiment une question. C'était juste pour avoir un avis un peu contradictoire. J'ai écouté tous vos points de vue. D'ailleurs, certains m'ont étonné et sont un peu divergents entre la pêche qui permettent aux chalutiers et, en même temps, la protection de la biodiversité pour certains. On a tous des intérêts. On veut tous défendre quelque chose. On va essayer de trouver un compromis. Merci de m'avoir écouté.

Applaudissements

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

M. VOS.

M. Pierre-Emmanuel VOS, DREAL Nouvelle-Aquitaine — Directeur de projet

Un tout petit commentaire rapide. Pour rejoindre sur les objectifs de la région, parce qu'on a parlé d'un projet qui est régional, qui est local, c'est-à-dire qu'il est installé dans la région de la Nouvelle-Aquitaine. C'est juste pour dire que dans son mix énergétique, la région compte passer à 50 % d'ENR d'ici 2030 et à 100 % d'ici 2050. C'est dans notre schéma régional de développement durable Nouvelle-Aquitaine, c'est-à-dire qu'elle compte passer à 100 % d'ENR en 2050. Il n'y aurait plus La Blayais et Civaux. Pour argumenter sur ce que dit monsieur, effectivement, on est parti dans un sens.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Monsieur.

Un citoyen

Je ne voudrais pas être polémique. J'aimerais bien ne pas l'être. Mais, il y a deux choses qui me hérissent pour l'instant. Vous ne répondez jamais aux questions qui ont été posées pour savoir nos droits en tant que citoyens de nous opposer à un projet comme celui-là. Vous n'avez rien dit par rapport à ça. Vous avez dit que vous ne le ferez peut-être pas. Et, vous passez votre temps à dire que vous ne le ferez peut-être pas...

[Prise de parole concomitante — 2:00:18.8]

Un citoyen

Je ne pose pas ma question pendant qu'il est en train de brailler... Ce n'est pas la peine. Donc, vous parlez de modifier le mix énergétique en réduisant notre consommation électrique à tous. J'ai vu l'annonce il y a une semaine de M. MACRON qui annonce que l'on va relancer le plan TGV. S'il y a quelque chose qui ne va pas dans le sens de tout ce qui a été dit, transport de marchandises par voie ferrée, et puis finalement RAILCOOP, une coopérative qui reconstruit des lignes destinées aux citoyens. J'ai l'impression depuis quelques années, depuis assez longtemps, que le citoyen est une personne abandonnée, qui sert juste à payer les défauts de grandes sociétés, comme pour l'EPR, etc. On passe notre temps à payer. On ne peut pas vous faire confiance. Donc, dites-nous, dès le début, que vous allez faire un débat truqué et qu'il n'y aura aucune confiance en vous. Ce n'est pas la peine. Je suis contre et je le dis clairement. Mais, ça ne servira à rien.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Merci, Monsieur. Est-ce que vous pouvez répondre ? C'était la dernière question.

M. Pierre-Emmanuel VOS, DREAL Nouvelle-Aquitaine — Directeur de projet

Monsieur, il me semble avoir répondu sur la question des recours. Je vous ai indiqué que la concertation serait maximale. Si la concertation ne découchait pas de votre côté, le recours c'était la justice.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Arnaud PASSALACQUA va conclure cette réunion.

M. Arnaud PASSALACQUA, Membre de la Commission particulière du débat public

Voilà, déjà pour constater que notre première réunion de samedi a été un peu chahutée. On tient à vous remercier toutes et tous parce que ce soir on a vu qu'il y avait quand même beaucoup d'avis, d'arguments convergents ou divergents. Et, ça s'est quand même globalement très bien passé, même si sur la fin on voit un peu d'échauffement, mais c'est normal. On est fatigué. Je tiens à souligner aussi le fait que les maîtres d'ouvrage ont régulièrement montré qu'ils étaient ouverts à la concertation sur la pêche, sur la biodiversité, sur les besoins d'études nouvelles éventuellement, sur les courants, le vent, etc. Donc, c'est aussi une attitude qui n'est plus celle de l'État des années 1960. On va le dire tel que ça a été fait. Je crois que nous, en tant que Commission, ne pouvons qu'appeler à du dialogue réciproque. Et, c'est ce que l'on va faire lors des prochaines semaines et jusqu'à fin janvier. Je souligne aussi que je ressens qu'il y a eu un peu — c'est peut-être un commentaire un peu personnel — un manque d'outils citoyens pour essayer d'agir sur ce projet. Des gens ont demandé plusieurs fois la manière d'agir. En fait, je souligne que notre débat, son calendrier se superpose à un calendrier politique national qui est celui des présidentielles. Donc, je vous dirais que vous pouvez tout à fait mobiliser les candidats sur ces questions qui sont des questions fondamentales, ici comme ailleurs. C'est ça aussi faire de la politique que vous êtes pour ou contre. Pour ou contre, d'ailleurs, je n'aime pas trop cette analyse puisque nous l'avons dit. Nous ne sommes pas un référendum. Il ne s'agit pas de dire qui est pour et qui est contre. Mais, de construire vos arguments. Pour cela, on a bien vu qu'il y a un tas de thématiques très importantes qui ressortent. Et, durant les mois de novembre et décembre, on vous propose plusieurs réunions thématiques. Et, on vous invite vivement à y participer. Donc, inscrivez sur les petits documents rouges. Posez vos questions et l'on vous fera bien sûr participer comme on l'a fait ce soir sur des thématiques spécifiques. Encore merci de l'accueil ici à Saint-Trojan, Madame la Maire. Et, prochaine réunion publique lundi à La Rochelle.

Applaudissements